

# RAPPORT

de M. le conseiller national A. EUGSTER, sur sa visite à  
19 dépôts de prisonniers de guerre en Allemagne,  
du 22 février au 11 mars 1915.

---

De retour du second voyage que vous m'avez chargé de faire pour visiter les camps de prisonniers en Allemagne, du 22 février au 11 mars 1915, je m'empresse de vous communiquer mes impressions et observations.

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer quelques pensées qui me sont venues à l'esprit, comme délégué du Comité international de la Croix-Rouge, à la suite de la publication du rapport de mon premier voyage.

Je constate avec plaisir que de divers côtés on m'a su gré de ma peine. Par contre il m'a été pénible de voir que certains journaux français ont suspecté mon objectivité et ont exprimé sans ménagements leur défiance ; que plusieurs lettres de France, quelques-unes mêmes anonymes, m'ont fait des reproches, parce qu'on n'a pas trouvé, dans mon rapport, la confirmation de toutes les informations partiales et inexactes qui avaient été rapportées, ou de faits qui ont pu, peut-être, se produire quelque part une fois, mais qu'on aurait tort de vouloir généraliser. Je ne perdrai pas mon temps à réfuter ces attaques, bien qu'elles touchent à mon honneur. En temps ordinaire, ce n'est déjà pas une tâche aisée que de dire la vérité et rien que la vérité, sans se soucier du jugement d'autrui. Mais combien cette tâche n'est-elle pas plus difficile dans ces temps critiques, où la guerre a surexcité les passions et où la haine aveugle les peuples !

Si un Français haut placé a pu dire de ma mission : « Le neutre, spectateur d'une guerre comme celle-ci, ne peut envisager les choses sous le même angle que le belligérant qui est dans la mêlée, » il a certes dit une chose très juste, et vraie *heureusement*. Un neutre qui jugerait les choses de la guerre du point de vue d'un belligérant, ne serait plus un neutre. C'est la raison pour laquelle la position de votre délégué est si difficile et si malaisée. La seule chose qui importe est de faire son devoir le mieux qu'on peut et comme on doit le faire, de chercher la vérité et de lui rendre hommage, sans attendre de reconnaissance et sans se soucier de l'ingratitude. Pourtant qu'il soit permis au neutre de formuler cette humble prière, qu'on ait confiance en lui, sans quoi son travail serait vain et inutile. Comme Suisse neutre j'ai le droit, je crois, de réclamer cette confiance. La croix blanche sur fond rouge, le vieux symbole suisse, sous l'égide duquel je suis fier de me placer, est mon premier titre à ce droit ; le second est la croix rouge sur fond blanc, sous lequel, en servant les autres peuples dans l'amour, nous honorons aussi notre propre pays.

Dans mon second voyage j'ai visité 23 camps de prisonniers, qui renferment, d'après les statistiques :

	<i>II<sup>e</sup> voyage</i>		<i>I<sup>er</sup> voyage</i>
	SOLDATS	OFFICIERS	SOLDATS ET OFFICIERS
Français.....	75,394	975	68,833
Russes.....	29,562	?	15,166
Belges.....	26,231	?	1,158
Anglais.....	4,237	?	3,593
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	135,424	2,706	88,750

Au total, j'ai visité 226.880 prisonniers, dont 145.202 Français.

J'ai choisi moi-même les camps, soit à la suite de lettres qui avaient formulé certaines plaintes, soit pour me conformer à un itinéraire qui était plus pratique.

La délégation, cette fois-ci, se composait de S. E. R.

Gaytah de Ayalá, ministre plénipotentiaire de S. M. Catholique à Madrid, et de M. Vicente Palmaroli, consul d'Espagne, représentant tous deux l'Espagne ; du conseiller intime Othnar von Mohl et du Dr Max Springer, qui représentaient alternativement la Croix-Rouge allemande ; du baron, capitaine von Bönigk, qui représentait le ministère de la Guerre prussien, et de votre rapporteur, délégué du Comité international de la Croix-Rouge.

Pour réfuter, dès l'abord, une objection très répandue et qu'on m'a déjà souvent adressée, je tiens à remarquer, que le fait d'être accompagné par des ressortissants de l'Empire allemand ne m'a absolument pas empêché d'avoir de longues conversations avec les prisonniers, même en tête en tête. Bien qu'à première vue la visite d'un camp par une seule personne non accompagnée, paraisse offrir bien des avantages, il faut pourtant dire qu'en de nombreux cas, la présence de quelques officiers du camp est très utile, quand il s'agit d'obtenir des renseignements, d'examiner de suite une question ou d'ordonner une enquête relative à une plainte. Preuve en est le fait qu'à maintes reprises, dans des cas concrets, nos observations et nos désirs ont pu trouver de suite une solution satisfaisante, grâce à la bienveillance avec laquelle, presque toujours, les commandants de camp ont prêté l'oreille à nos réclamations. La chose essentielle est que partout j'aie pu m'entretenir sans gêne avec les prisonniers. J'ai eu aussi des conversations particulières avec beaucoup d'entre eux, comme leurs familles m'en avaient exprimé le désir, et j'ai pu ainsi renseigner celles-ci sur des choses que j'avais moi-même constatées.

Pour compléter mon premier rapport sur Ingolstadt, je signale que, de suite après notre visite du 17 janvier, une transformation radicale a été faite : comme me l'a communiqué, sur ma demande, le ministère bavarois, les officiers, surtout ceux de haut grade, ont été transférés dans d'autres camps, à Plassenburg, par exemple, et là, au lieu des quartiers en masse, chaque officier, autant que la chose a été possible, a pu avoir son quartier privé. En outre, la cantine a été améliorée.

Sur le même sujet, j'ajoute que, partiellement en raison de mon premier voyage, une *conférence des ministères de la Guerre de tous les Etats confédérés* a eu lieu à Berlin, au début de février et qu'au sujet du traitement des officiers, on s'est mis d'accord sur ces points essentiels<sup>1</sup>:

1) On ne doit pas exiger la *parole d'honneur*.

2) Le *part d'armes* est défendu. Une exception peut être accordée par faveur spéciale du ministère de la Guerre.

3) Cinq officiers ont droit à une *ordonnance*.

4) *Logement*. Les généraux, autant que possible, doivent avoir une chambre à coucher et une autre chambre; les officiers d'état-major une chambre pour chacun ou tout au moins être logés ensemble. Les grandes chambres doivent être partagées en chambres plus petites. Toutes ces chambres doivent être suffisamment chauffées et si possible éclairées à l'électricité. Pour les officiers, les lits avec matelas, coussin et deux couvertures dans la mesure du possible. En outre pour chacun d'eux une table, une chaise, une armoire, une commode, un lavabo, un miroir, un linge de toilette.

5) *Vêtement*. L'officier paye ses vêtements et sa nourriture; le reste est à la charge de l'Etat.

6) *Nourriture*. Celle-ci doit être suffisante, de goût agréable, saine et variée et son coût ne doit pas dépasser 50 marks par mois. En cas d'élévation de solde, les frais d'entretien ne doivent pas excéder le 50 % (Sur la question de la solde, voir plus loin.) Des boissons alcooliques peuvent être fournies aux officiers à leurs frais, sous forme de bière et de vins légers.

7) Pendant la journée les officiers doivent avoir la liberté de prendre de l'exercice le plus possible, dans l'intérêt de leur santé.

Pour éviter des répétitions fastidieuses dans la description des camps, je me permettrai de traiter ici de façon générale les questions les plus importantes, et de n'ajouter que de brèves indications dans les rapports particuliers.

---

<sup>1</sup> Voir *Annexe 1*.

### I. Hygiène

Le Comité international, par circulaire du 15 janvier 1915, s'est efforcé d'obtenir des Sociétés de la Croix-Rouge, un traitement identique des prisonniers de guerre, entre autres la faculté de se promener, de jouer, etc.

J'ai pu constater, dans les camps allemands, qu'on a pourvu aux exercices en plein air et qu'en bien des endroits on peut jouer à foot-ball, à la balle, etc. Il est certes bien naturel que dans des camps de 20 à 30,000 prisonniers, il n'y ait pas place pour de tels jeux, mais tous les prisonniers aussi n'en ont pas un égal besoin. Il est évident que, comme le réclame cette circulaire, il doit y avoir partout possibilité de se baigner, et j'ai pu, une fois de plus, constater que tous les camps sont pourvus d'installations de bains et de douches. Les prisonniers *doivent* prendre régulièrement leur bain. Quand on affirme que, dans beaucoup de camps allemands, les prisonniers vivent dans la saleté, couverts de vermine, l'intérêt de la vérité et de la justice nous oblige à refuter avec énergie de telles assertions. C'est le contraire qui est vrai. Partout, sous la direction d'hygiénistes émérites, on prend toutes les mesures utiles pour le maintien de la santé des prisonniers. Si donc l'état sanitaire des camps est réellement bon, c'est grâce aux mesures d'hygiène qu'ont prises les Allemands. Ceux-ci ont, malgré ces énormes rassemblements d'hommes, pu restreindre à leurs premiers foyers les épidémies apportées par les prisonniers russes (choléra et typhus). Cette lutte contre les épidémies présente d'extrêmes difficultés, mais on la poursuit avec une grande énergie et, Dieu merci, avec un succès évident.

Je puis donc affirmer, en toute sécurité, que les mesures hygiéniques allemandes sont dignes de tout éloge. Si, malgré la lutte énergique qu'on a menée avec succès contre la vermine, les mesures de désinfection et autres moyens n'ont pas encore réussi à extirper complètement ce fléau, cela prouve seulement l'étendue du mal qu'on avait à combattre.

Pour ce qui concerne les *Lazarets*, je ne puis que répéter

et accentuer encore ce que j'ai dit dans mon premier rapport : ils sont tous admirablement dirigés. Du reste les blessés français qui reviennent de ces lazarets, ne peuvent, dans le récit de leurs expériences, que confirmer mes paroles.

## II. *Logement*

Les logements sont le plus souvent des baraquements, construits sur des champs d'exercice, ou des locaux murés. Les baraquements récents sont partout bons et, en quelques endroits, excellents. Qu'ici et là, par un temps de pluie persistant, un toit vienne à révéler une fissure, c'est une chose explicable en ces constructions, qui parfois ont dû être faites avec une grande rapidité. Mais l'administration s'efforce constamment de les améliorer et de réparer les dégâts. Il est rare que le nombre des prisonniers, logeant dans chaque baraquement, soit trop élevé ; dans presque tous les camps, il est normal. On a pourvu à la ventilation, bien qu'on doive fréquemment aérer. Tous les locaux que j'ai visités sont chauffables. Les latrines ont été l'objet de soins spéciaux et partout où la chose est possible on a installé des canaux et des filtres.

## III. *Vêtements*

La question des vêtements est réglée de façon satisfaisante. Les uniformes portés depuis le commencement de la guerre commencent bien, ça et là, à devenir inutilisables, mais, dans ce cas, les autorités militaires allemandes les remplacent par des vêtements civils, qui ressemblent aux uniformes et qu'on confectionne en grande partie dans les camps. Les soldats qui ont besoin de chaussures en reçoivent gratuitement ou sont munis de sabots. Il est donc absolument contraire aux faits de prétendre, comme on me l'a écrit, qu'un prisonnier n'avait pas de souliers. J'ai vu, dans plusieurs camps, des magasins entiers remplis d'habits et de chaussures à l'usage des prisonniers nécessiteux. On donne aussi des vêtements de dessous et des chemises. On donne moins de vêtements de dessous en laine, car la

laine est rare. En réfléchissant à la chose, je me demande si le Gouvernement français, au lieu d'envoyer 250,000 fr. en argent, n'aurait pas mieux fait d'expédier davantage de linge et de lainages, comme dons aux prisonniers, car on ne peut demander aux autorités allemandes qu'elles se dessaisissent des provisions de lainages dont elles-mêmes ont un si urgent besoin. L'argent certes sert à bien des choses, mais il ne remplace pas les lainages chauds. Les dons en nature qui viennent de France sont répartis, dans les camps, selon les besoins, mais il serait injuste de ne pas reconnaître que les autorités allemandes ont fait et continuent à faire beaucoup de leur côté. Au sujet de cette question des vêtements, je ferai suivre les *procès-verbaux de la séance de la commission pour la distribution des dons arrivés de France*, qui a eu lieu à Berlin le 8 mars 1915. D'après les communications qu'on nous a faites, d'accord avec l'ambassade d'Espagne, 125,000 marks ont été envoyés dans les différents camps, en partie pour acheter les objets qui manquent, en partie comme dons d'argent. Tous ceux qui ont reçu une somme en ont donné quittance. La légation espagnole adressera au Gouvernement français un rapport sur cette distribution. Comme on m'a demandé mon avis, je me suis déclaré d'accord, en réclamant seulement à l'ambassade d'Espagne une copie du rapport, pour la transmettre au Comité international, ce qu'on m'a accordé de fort bonne grâce. Au 8 mars, 21 wagons remplis de dons étaient arrivés en Allemagne. On les a dirigés en partie sur Stuttgart, en partie sur les différents camps. Pour éviter une réexpédition inutile, on a décidé que tous les wagons qui doivent encore venir seraient conduits à Stuttgart, où la Croix-Rouge de cette ville les acheminera dans les différents camps.

#### IV. Nourriture

Dans les *Règlements concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre*<sup>1</sup> article 7, il est dit : « Le gouvernement au

---

<sup>1</sup> Annexé à la Convention de la Haye du 18 oct. 1907.

pouvoir duquel se trouvent les prisonniers de guerre, est chargé de leur entretien. A défaut d'une entente spéciale entre les belligérants, les prisonniers de guerre seront traités, pour la nourriture, le couchage et l'habillement, sur le même pied que les troupes du gouvernement qui les aura capturés. » Il est hors de doute que la *question de la nourriture* est le point le plus délicat et le plus difficile à régler dans le traitement des prisonniers en Allemagne ; c'est même, à proprement parler, le seul qui commence à donner matière à de sérieuses réflexions. Je dis intentionnellement « commence », car, dans mon premier voyage, ce n'est que dans des camps bavarois que des plaintes se sont fait entendre sur la nourriture. Depuis, la situation a passablement empiré partout. On dépense bien, comme au début, 60 pfennigs par homme et par jour, mais beaucoup de choses ont renchéri depuis lors et la *question du pain*, tout particulièrement, joue un rôle capital. L'ordonnance concernant le pain, mise en vigueur en Prusse, a réduit la ration pour les habitants, qui était d'abord de 250 grammes par tête et par jour, à 200 grammes seulement. La conséquence en a été l'abaissement de la ration journalière des prisonniers, de 500 à 300 grammes. Il est vrai que cette diminution a été compensée par une augmentation de la ration de pommes de terre. La raison alléguée est que, puisque les ennemis de l'Allemagne empêchent l'importation des céréales et forcent celle-ci à restreindre sa consommation de pain, on ne peut pas donner aux prisonniers une ration deux fois et demie plus grande que celle qu'on donne aux nationaux.

Le pain n'en constitue pas moins, autant pour l'ouvrier que pour le prisonnier, le fond de la nourriture. Or, l'alimentation par le pain étant devenue moindre au point de vue de la quantité et moins bonne au point de vue de la qualité, à cause du mélange de pommes de terre, et peut-être surtout de la fabrication, qui n'est pas toujours sans reproche, on comprend que la question du pain soit devenue si importante et si difficile à résoudre.

Il y a aujourd'hui environ 750 à 800,000 prisonniers en

Allemagne. En comptant 300 grammes par homme, cela fait une consommation journalière de 240,000 kilos de pain. Ce n'est pas une bagatelle, au moment où l'importation des céréales est impossible. Je n'ai pas mission de résoudre cette question, mais comment quelqu'un, tant soit peu au courant des conditions de vie des camps et qui, jour après jour, pendant des semaines, a pu, de ses propres yeux, se rendre compte de la dure nécessité de cette question, pourrait-il garder le silence et ne pas réfléchir aux moyens de trouver une solution satisfaisante de cette question?

D'après l'article 7 cité plus haut, certains arrangements peuvent se faire entre Etats belligérants. Rien ne s'opposerait à ce que les Etats qui ont des prisonniers en Allemagne, pourvoient eux-mêmes à la fourniture du pain qui est nécessaire à ceux-ci. Ces Etats ont du blé, ou peuvent s'en procurer, ou charger un Etat neutre, comme la Norvège ou la Suède, d'en introduire en Allemagne. Dans chaque camp les Allemands devraient construire des fours pour cuire le pain, sous le contrôle de neutres, qui veilleraient à ce que la farine ne soit pas employée pour les besoins de la population. La question du pain serait ainsi résolue. On pourrait imaginer aussi que les puissances qui sont en guerre avec l'Allemagne fournissent le supplément de farine nécessaire à l'alimentation de leurs ressortissants prisonniers, toujours sous le contrôle des neutres. Si l'on n'essaie pas de résoudre cette question de cette manière ou d'une autre, il est à craindre que, si la ration de pain de l'Allemagne diminue encore, les prisonniers soient les premiers à en pâtir. *Ultra posse nemo tenetur.*

Dans tous les camps, la question qui m'intéressait le plus, quand je parlais avec des prisonniers, était celle de la nourriture. Certes la manière dont la soupe de midi et du soir est préparée, n'est pas précisément du goût des Français, mais j'ai l'impression que ceux-ci passeraient par dessus la chose, si l'on pouvait augmenter leur ration de pain, car le pain, pour eux, est la chose essentielle.

On comprend que la cuisine allemande ne plaise pas à tout le monde, mais il ne faut pas oublier que, dans un camp de 20,000 hommes, on ne peut pas préparer les mets comme

dans une famille, et que finalement les goûts sont très différents parmi les prisonniers. Je n'ai, par exemple, jamais entendu dire à un prisonnier russe que la nourriture ne fût pas bonne.

Grâce à leurs propres moyens, un très grand nombre de prisonniers sont à même de se procurer à la cantine des suppléments. Les *Cantines* vendent des provisions de bouche et je n'ai trouvé qu'un seul camp où l'on ne pût en acheter. Mais je suis persuadé que, là aussi, grâce à notre intervention, on a procédé à une réforme. Une communication officielle française a prétendu qu'interdiction avait été faite aux cantines de vendre n'importe quels aliments. La chose n'est pas exacte. Il en est de même d'une autre affirmation de la même communication, à savoir qu'on ne donne que des soupes claires sans viande. Pour traiter à fond cette question de nourriture qui est, je le répète, la seule qui donne réellement matière à des plaintes — plaintes qu'on doit certes examiner sérieusement — j'ai réuni une série de menus, donnant les doses. Ces menus ont été étudiés par un spécialiste digne de toute confiance<sup>1</sup>.

Le professeur Dr en médecine Kionka, hygiéniste remarquable, qui surveille à Ohrdruf les installations sanitaires et la nourriture, m'a déclaré qu'il a lui-même soumis les menus à une investigation sérieuse et qu'il est arrivé à la constatation d'une moyenne de 2,800 calories par homme.

#### V. *Correspondance, paquets et envois d'argent*

Depuis le 3 février 1915 la correspondance, pour les camps d'Allemagne, a été réglée d'une manière uniforme. Je donne à la fin de mon rapport<sup>2</sup>, le texte de cette ordonnance, laquelle fera disparaître bien des idées erronées, particulièrement la crainte qu'il existe des camps où il serait interdit d'écrire. Rien n'est moins conforme à la vérité.

La prescription que chaque nouveau prisonnier, dès son arrivée au camp, doit remplir une carte avec une en-tête

---

<sup>1</sup> Voir *Annexe 1 a*. Rapport du Dr Ambühl.

<sup>2</sup> Voir *Annexe II*.

imprimée, pour communiquer son adresse à sa famille, a donné lieu à une erreur fâcheuse. On en a conclu, en effet, que les prisonniers n'étaient autorisés à écrire que cela, ce qui est absolument contraire aux faits.

Les prisonniers originaires des régions occupées par les Allemands, ont longtemps été dans une situation pénible, par le fait qu'ils ne pouvaient correspondre avec leurs familles. Si regrettable que fût cet état de choses et bien qu'il contribuât à augmenter les soucis des gens qui en étaient atteints, c'était une conséquence cruelle de la guerre, qu'on pouvait expliquer les premiers temps. Aujourd'hui les choses vont mieux. La poste allemande transmet les lettres. Un sergent, à Friedrichsfeld, m'a dit que tous les prisonniers de Maubeuge avaient reçu des nouvelles, et que les communications commencent à être établies avec Lille, Roubaix, Tourcoing et Valenciennes. Il faut, néanmoins, s'attendre à ce que de temps en temps des irrégularités se produisent dans ces communications.

On entend émettre de nombreuses plaintes sur les retards considérables dont l'expédition souffre. Oui, c'est vrai, une lettre demande trois semaines, parfois davantage, pour arriver à destination. Mais la chose est réciproque. Au départ, les lettres subissent des retards, par le fait que, selon décret du ministère de la Guerre, elles sont retenues pendant dix jours. On dit que ce décret a des raisons militaires. J'avoûe, pour ma part, avoir de la peine à comprendre quelles sortes de renseignements militaires pourrait bien envoyer à son pays un prisonnier enfermé depuis plusieurs mois dans un camp.

L'examen des correspondances, vu leur masse énorme, prend naturellement aussi plusieurs jours.

Il serait fort à désirer, dans l'intérêt des familles, qu'on accélérât des deux côtés l'expédition des lettres, pour ne pas accroître, de manière inutile, des soucis qui sont déjà bien assez grands en eux-mêmes.

On peut, par les chiffres suivants, se faire une idée de l'étendue des envois postaux :

- 1) Dans le camp de *Ohrdruf*, sur 13,500 prisonniers, en

chiffres ronds, il y a 2,900 Russes, qui n'ont presque pas de correspondance. 40 employés viennent à bout du travail.

On a compté, en février 1915 :

- 9,100 mandats, pour la somme de 120,600 marks ;
- 50,000 lettres et cartes arrivées ;
- 8,400 paquets ;
- 3,100 paquets-lettres (jusqu'à 200 grammes) ;
- 81,700 lettres et cartes expédiées.

2) Au mois de février, d'après le contrôle supérieur de la poste, à Berne, il a passé :

*Mandats postaux :*

De France en Allemagne, 153,004, pour la somme de fr. 2,037,685 46.

D'Allemagne en France, 21,137, pour la somme de fr. 374,311 80.

De septembre à février, un total de fr. 7,380,140 83 dans un sens et fr. 2,023,093 56 dans l'autre.

*Paquets :*

De France en Allemagne, en février 219,992 ;

D'Allemagne en France, 72,986 ;

De septembre à février, 535,836, et 317,447,

*Lettres et paquets de lettres :*

De France en Allemagne, en février, 2,341,790 ; septembre à février, 9,535,573.

D'Allemagne en France, en février, 1,642,624 ; septembre à février, 8,757,760.

Si, avec un tel trafic et les déplacements de prisonniers, il arrive de temps à autre qu'un objet s'égaré ou se perd, qui pourra s'en étonner ? Ce qu'on peut dire, c'est qu'en général on fait partout le mieux qu'on peut. Un travail énorme est accompli et, sans exagération, on peut dire que l'organisation dans les camps est un modèle.

Pour ce qui concerne les *mandats postaux*, on a, dans les camps allemands, *entièrement réalisé les desiderata* exprimés par le Comité international dans sa circulaire du 15 janvier 1915. Des organisations satisfaisantes existent partout, et,

en beaucoup d'endroits, on procède à la manière des banques : chaque prisonnier a un compte particulier et un livret de compte-courant. Grâce à cela, les irrégularités n'existent pour ainsi dire pas. Précisément parce qu'on peut craindre que toutes ces mesures ne suscitent une grande méfiance, on traite les questions d'argent avec un soin tout particulier, afin qu'à chaque instant on puisse rendre compte de tout l'argent entré.

#### VI. *Bibliothèque, musique, théâtre, cours*

Qu'au ministère de la Guerre prussien on se soit préoccupé de pourvoir aux distractions des prisonniers et à leurs besoins moraux, la chose est attestée par toute une série d'institutions, dont nous voulons brièvement parler.

Outre les *bibliothèques*, qui sont déjà en partie ouvertes, en partie en train de se constituer, le ministère de la Guerre de l'Empire, d'accord avec les ministères de la Guerre des Etats confédérés, songe à mettre gratuitement à la disposition des prisonniers des journaux et d'autres publications écrits dans leurs langues. A côté des feuilles allemandes et de la *Gazette de Lorraine*, qui sont autorisées, on a projeté :

1) De remettre aux Anglais le *Continental Times*, qui paraît à Berlin.

2) Aux Français et aux Belges parlant le français, le journal *Le Bruxellois*, soumis à la censure du Gouvernement allemand à Bruxelles.

3) Pour les Belges la *Gazet van Brussel*, éditée en langue flamande.

Dans mon second voyage, j'ai pu de nouveau constater, comme dans le premier, que, dans divers camps sans excepter les camps d'officiers, il existe des *orchestres* dont je n'ai pas manqué d'aller écouter les auditions. En outre des chœurs ont été formés, même un chœur russe, dont les productions sont fort remarquables. J'ai vu aussi plusieurs *scènes de théâtre*, sur lesquelles on représentait, d'ordinaire, des pièces comiques. Chaque semaine on orga-

nise régulièrement des matinées avec représentation théâtrale et concert.

Tandis que ces productions contribuent, avant tout, à donner de la gaieté et de l'animation, les *cours professionnels*, qui ont été créés d'une manière excellente avec l'appui de la commandature, aux camps de Friedrichsfeld et de Soltau, servent à *l'instruction*. Ce sont d'abord des cours d'école primaire, puis, pour les plus avancés, des cours de langues, de mathématiques, de sténographie, de tenue de livres, de dessin et peinture, d'électricité, etc. L'enseignement se donne tous les jours, excepté le dimanche, de 8 à 10, 11 à 12, et de 1 à 5 heures. Ces institutions, qui rendent d'éminents services, prouvent que les autorités ont à cœur le bien des prisonniers.

Les prisonniers fréquentant ces cours sont très nombreux, et ils font preuve de beaucoup d'application.

Le comité qui est à la tête de ces institutions se nomme *Comité d'initiative et de bienfaisance* et il a élaboré un règlement<sup>1</sup> dans lequel (Article 2), il explique son but en ces termes : « Cette société a pour but : d'organiser l'assistance mutuelle sous diverses formes et de combattre le terrible fléau de la nostalgie, en atténuant, dans la mesure du possible, les inquiétudes du foyer abandonné et de la patrie absente ; de faciliter la vente, au profit de l'intéressé, des travaux artistiques, intellectuels ou manuels des prisonniers ; d'installer des locaux susceptibles de recevoir les auditeurs de divers cours professés par des concours dévoués ; d'organiser des réunions, soirées, manifestations et conférences, dont le produit est de nature à procurer des ressources nécessaires aux plus nécessiteux et enfin de soutenir le moral des plus déprimés. »

Dans une salle spéciale on a installé une exposition, qui offre aux acheteurs toutes sortes de travaux d'art et d'art industriel.

Il serait fort à souhaiter que de telles institutions pussent être créées dans tous les camps, et j'exprimerais le désir

---

<sup>1</sup> En français (*Réd.*)

que les autorités allemandes veuillent bien prendre elles-mêmes l'initiative de l'entreprise, quand les prisonniers ne le font pas d'eux-mêmes. On trouverait partout, j'en suis certain, des gens qui seraient heureux de s'en occuper. Les sociétés d'utilité publique seraient particulièrement capables de rendre de grands services dans cet ordre d'idées. Une caisse de secours existe en outre à Soltau.

### VII. *Besoins religieux*

On a partout pourvu, autant que j'en puis juger, aux besoins religieux. Les catholiques ont, dans tous les camps, des chapelles, des salles de prière ou de grandes salles de réunion.

Comme je l'ai déjà remarqué dans mon premier rapport, on se conforme, à cet égard, à l'article 18 du règlement de La Haye, et mon second voyage n'a fait que confirmer mes premières observations.

Les ecclésiastiques français, à plusieurs reprises, ont insisté sur la compréhension des choses religieuses qu'on rencontrait dans les camps de prisonniers.

Tous les ecclésiastiques sont l'objet de beaucoup d'égards et de prévenance, de la part des autorités allemandes qui les soutiennent le plus qu'elles peuvent dans leurs efforts.

### VIII. *La question de la solde*

Dans ma première visite aux camps de prisonniers, j'avais dû constater qu'à l'égard de la *question de la solde* tout n'allait pas parfaitement, et mon premier rapport faisait entendre que le ministère de la Guerre s'était déclaré prêt à donner à la question une solution satisfaisante.

Le 22 février 1915, le Gouvernement allemand, par l'intermédiaire de l'ambassade d'Espagne à Berlin, a envoyé une note aux puissances ennemies belligérantes, dans laquelle il fait remarquer que l'article 17 de la Convention de La Haye, ne stipule rien sur la solde due aux fonctionnaires militaires prisonniers, ayant le rang d'officier, ou aux officiers de marine. Ce règlement ne fait pas non plus connaître

si la solde due aux officiers prisonniers doit être calculée d'après la solde de guerre ou de paix des pays où ils sont.

Le Gouvernement allemand a proposé, entre les puissances belligérantes, une convention destinée à régler la question d'une manière uniforme et il s'est déclaré prêt, sous assurance de réciprocité, à appliquer les principes suivants :

1) Les fonctionnaires militaires, ayant le rang d'officiers, les officiers de marine et les officiers de réserve, qui ont repris du service actif, seront traités comme des officiers de l'armée active.

2) L'Allemagne payerait, comme solde mensuelle :

125	marks	au lieutenant ou au lieutenant de marine ;
158	»	au 1 <sup>er</sup> lieutenant ou au 1 <sup>er</sup> lieutenant de marine ;
283	»	au capitaine ou au chef d'escadron ;
546	»	au major ou au capitaine de corvette ;
642	»	au lieutenant-colonel ou au capitaine de frégate,

à côté de dispositions semblables sur la manière dont les fonctionnaires militaires doivent être classés dans l'échelle ci-dessus.

3) Il ne sera pas payé une solde supérieure à celle de lieutenant-colonel, c'est-à-dire 642 marks par mois (comme d'ailleurs le Gouvernement anglais l'a proposé antérieurement).

Aucune réponse, à ce qu'on m'a assuré, n'a encore été faite à ces propositions. Il faut espérer qu'un accord ne tardera pas à se faire sur cette question.

### IX. *Punitions*

Souvent, par des journaux et des lettres, j'ai entendu formuler la plainte que des prisonniers, comme punition, avaient été liés pendant des heures entières à un poteau. On a même été jusqu'à affirmer qu'ils étaient liés déshabillés jusqu'à la ceinture et qu'on leur donnait le fouet.

Ces plaintes m'ont amené, partout, dans mes visites, à m'enquérir du nombre et du caractère des châtiments. En général, on donne relativement peu de punitions. On

punit le plus souvent parce qu'on fume dans les baraques en bois, ou bien parce qu'on a volé, qu'on a vendu un fourniment livré gratis, ou parce qu'on a joué à des jeux de hasard, ou parce qu'on a fait infraction à la discipline. L'unique punition est, aujourd'hui, les arrêts. Les châti-ments corporels sont interdits.

Alors qu'en est-il de la fameuse affaire du poteau ?

J'ai sous les yeux le Règlement disciplinaire allemand de l'armée, du 31 octobre 1872. On y distingue trois sortes d'arrêts : les arrêts légers, les arrêts moyens et les arrêts sévères. A cela, l'article 46, paragraphe 3, ajoute qu'en *campagne*, où l'on a pas à sa disposition des locaux pour les arrêts : 1° « Si la punition ordonnée est celle des arrêts moyens, les délinquants seront soumis à des corvées en dehors du service ; 2° Si la punition ordonnée est celle des arrêts sévères, ils seront liés deux heures par jour. »

Et plus loin, article 48, *ibidem* : « Le délinquant sera lié, sans préjudice pour sa santé, debout, le dos appuyé à une paroi ou à un arbre, de manière à ne pouvoir ni s'asseoir, ni se coucher ». Pourquoi cité-je ces passages du règlement disciplinaire de l'armée ? Parce qu'on y voit que cette punition est appliquée aussi aux soldats en campagne. Les prisonniers sont traités tout à fait de la même manière que les soldats en campagne. Le règlement de La Haye dit : « Les prisonniers de guerre sont soumis aux lois, prescriptions et ordres, qui sont en vigueur dans l'armée de l'Etat, dans le pouvoir duquel ils se trouvent. » (art. 8).

Dans tous les camps, on m'a affirmé que le poteau a partout disparu des lieux où il était employé au début, et que l'on a à disposition des cellules d'arrêts. J'ai vu de ces cellules et j'ai le souvenir tout particulièrement d'une, occupée par un Russe qui, pour avoir frappé son propre sous-officier, avait été puni de cinq jours d'arrêts. On lui avait permis de prendre, avec lui, sa paille et ses couvertures. La cellule était bonne.

Ce qui ne m'empêche pas d'avouer que, malgré tout le respect que j'ai pour la discipline et l'ordre, j'ai sincèrement déploré ce mode d'exécution des peines (le poteau). Elle avait pour moi un parfum par trop moyenâgeux.

A part cela, je n'ai jamais entendu des prisonniers formuler une plainte sur des traitements inhumains. Il est bien certain que, sur la quantité de ceux que j'ai interrogés, s'il s'en était trouvé qui eussent eu des raisons de se plaindre, ils n'auraient pas manqué de le faire. Je puis aussi certifier que je n'ai nulle part eu l'impression que les Anglais fussent traités plus sévèrement que les autres. Il est du reste bien évident que, parmi tant de prisonniers, on en trouve qui, comme partout, sont contents et d'autres qui sont mécontents et, d'autre part, dans des camps aussi vastes que ceux qui se trouvent en Allemagne, il est nécessaire que l'ordre soit parfait et la discipline rigoureuse.

A ce propos j'aimerais faire remarquer que la meilleure discipline se rencontre dans les camps — camps de soldats et camps d'officiers — où des hommes de confiance, qui fraient avec les autorités, peuvent porter à celles-ci les plaintes et les désirs des hommes. Dans les camps d'officiers c'est toujours l'officier du rang le plus élevé qui remplit cette mission pour ses compatriotes. Quand il en est ainsi, bien des difficultés et des désagréments sont évités. Si les soldats se soumettent à leur homme de confiance et si le commandant de camp et ses officiers trouvent en lui un ton convenable, dicté par le tact et l'esprit chevaleresque, aucun frottement ne se produit.

Malheureusement, je suis de nouveau cette fois tombé sur un camp d'officiers (Mayence) où ce n'était pas le tact qui régnait. Cela m'a rappelé, d'une manière très vive, Ingolstadt. Pour excuser le commandant actuel, je ferai remarquer qu'il n'est pas responsable d'un état de choses dont il est le premier à souffrir, car il n'y a que fort peu de temps qu'il occupe ce poste. Quand on entend les diverses plaintes, on se demande parfois, comment des choses, souvent si peu importantes, peuvent produire un tel mécontentement et de si mauvaises dispositions. Ce ne sont pas l'importance et la valeur des questions matérielles qui pèsent dans la balance, mais l'esprit qui paraît avoir régné ici, marquant de son empreinte le camp tout entier. Il semble qu'ici, au début, ce soient les supérieurs qui n'aient pas

employé un ton convenable, et, au lieu de le changer, lorsque la situation s'est gâtée, ils l'ont encore accentué, ce qui naturellement a augmenté la tension. Le nouveau commandant s'efforce visiblement de rétablir de meilleurs rapports, et il faut espérer qu'il y réussira bientôt.

Il est aussi possible de créer et de maintenir de bons rapports dans des camps d'officiers, ce qu'on peut constater par exemple à Grefeld. Le commandant que j'ai rencontré là me semble, à ce point de vue, un modèle, et ses collaborateurs le soutiennent dans ses efforts. Là aucun tapage, pas de réclamations à l'envi ; tout marche parfaitement, comme sur des roulettes. D'un côté règne la bienveillance, de l'autre la bonne volonté.

#### X. La question des médecins

Dans mon rapport du 23 janvier, j'ai déjà exposé en détail mon opinion sur la question des médecins, c'est-à-dire sur le fait qu'ils sont retenus prisonniers. Il est nécessaire que je revienne encore une fois sur cette question. Je m'en suis toujours beaucoup occupé et j'ai eu partout l'impression très nette qu'on retenait les médecins plus qu'il n'était nécessaire. J'ai donc exprimé au ministère de la Guerre l'ardent désir qu'on renvoyât tous ceux dont on pouvait se passer. Dans mes fréquentes visites à la section du ministère de la Guerre à Berlin, qui s'occupe de la chose (M. le général Hoffmann), où l'on m'a toujours témoigné la plus grande prévenance et où l'on m'a accordé, de façon très libérale et obligeante, tous les renseignements que je réclamais, je n'ai jamais manqué de formuler la même instante prière.

On m'a donné l'assurance, au ministère de la Guerre, que la Russie n'avait rendu encore *aucun* médecin allemand.

Il y a un mois et demi que le Gouvernement allemand a adressé à toutes les puissances ennemies une note identique, dans laquelle il consent à observer strictement la Convention de Genève, sous garantie de réciprocité. Au 8 mars, jour de ma dernière visite au ministère de la Guerre, l'Allemagne,

bien qu'elle eût renouvelé sa demande, n'avait encore reçu aucune réponse des puissances.

C'est évidemment une question très difficile à trancher, que celle de savoir combien de médecins une puissance a le droit de garder, par égard pour les prisonniers de la même nation qu'elle a faits, ou dans l'intérêt de ses propres besoins sanitaires. Il serait fort à désirer, je crois, que les puissances s'entendissent pour fixer un nombre proportionnel à savoir : sur tant et tant de prisonniers un médecin peut être retenu. De cette manière on interpréterait clairement la phrase un peu élastique, de l'accord du 6 juillet 1906, ainsi conçue : « Lorsque leur concours ne sera plus indispensable. »

#### XI. *Le rapatriement des internés civils*

Pour autant que de nouvelles populations n'ont pas été dernièrement refoulées en Allemagne, tous les internés civils, à l'exception des hommes aptes au service militaires entre 17 et 60 ans, ont été rapatriés. Des convois d'« évacués » ou réfugiés continuent à passer à travers la Suisse.

Quand on considère le nombre des hommes retenus, on a l'impression que la limite de 60 ans est trop élevée. Parmi ceux-ci se trouvent des gens qu'on pourrait renvoyer sans danger pour l'adversaire. Ma prière instante serait qu'on fit des démarches pour abaisser notablement cette limite d'âge.

#### XII. *Bureau de renseignements pour les prisonniers de guerre à Berlin*

Le 23 février j'ai entrepris d'aller faire une inspection détaillée du bureau de renseignements, qui a été installé dans l'Académie de guerre à Berlin. Ce bureau est sous la direction du comte de Schwerin, qui en a été l'organisateur et qui, avec un grand dévouement, se consacre tout entier à cette œuvre de bienfaisance.

Il y a ici 1,000 personnes qui sont constamment occupées à faire pour les familles, aussi bien celles des alliés que des

ennemis, des recherches sur les personnes dont on n'a plus de nouvelles.

On peut facilement se faire une idée du travail énorme de cette institution modèle, quand on sait qu'un jour le maximum des télégrammes a été de 624, celui des lettres de 2,431 et celui des cartes de 7,730.

J'ai appris, avec regret, qu'il n'est arrivé de France. à ce jour, que 50 médailles d'identité et que les listes françaises présentent beaucoup de défauts, qui ne permettent pas de faire des constatations certaines.

Je ne veux pas répéter ce que j'ai déjà dit dans mon premier rapport. Je me contenterai d'ajouter quelques observations qui compléteront la description de cette bienfaisante institution.

Une division s'occupe du service *des reliques* des ennemis morts dans des camps ou dans des lazarets. Tout ce qu'un prisonnier mort possède, y compris éventuellement l'argent, est mis en un paquet. Chaque semaine le ministère des Affaires étrangères envoie aux gouvernements intéressés ces paquets, avec déclaration de leur contenu.

Au *Bureau de renseignements* on peut s'enquérir des disparus. Il arrive en moyenne, chaque jour, environ 1,200 personnes ; le chiffre maximum a été à peu près de 5,000.

Une chose tout à fait nouvelle, est l'établissement de *Cartes de champs de bataille*, à une grande échelle, sur lesquelles toutes les tombes, en masses ou isolées, ont été marquées exactement, qu'il s'agisse de Français ou d'Allemands. Aujourd'hui qu'il est encore possible de le faire avec certitude, il serait fort à désirer qu'une chose semblable fût faite en France. Sûrement un jour, dans les deux pays, on serait heureux de cette œuvre de piété.

Je ne veux pas omettre de mentionner que, dans le même bâtiment, des dames de l'*Ordre des Chevaliers de Saint-Jean* ont installé un bureau qui s'occupe spécialement des cas où l'unique espoir de retrouver un disparu, réside dans une pénible enquête auprès de ses camarades de régiment.

L'ordre du ministère de la Guerre, adressé aux comman-

dants généraux<sup>1</sup> fournit la preuve que l'Allemagne, malgré la bonne organisation qui existe déjà, est toujours disposée à introduire de nouvelles améliorations.

## Observations sur les différents camps

Voici les camps que j'ai visités jusqu'à présent, avec le nombre des hommes qui s'y trouvent :

### *Premier voyage*

#### SOLDATS ET OFFICIERS

	Français	Russes	Belges	Anglais
Gardelegen.....	6,662	2,673	312	217
Senne I.....	3,017	2	383	1,050
» II.....	2,794	3	130	1,176
» III.....	5,696	—	198	1,056
Lippspringe.....	130	—	20	45
Holzminden.....	4,000	—	—	—
Zossen.....	11,287	442	111	48
» .....	2,999	—	—	—
Königstein.....	38	255	—	1
Königsbrück.....	5,405	8,591	4	—
Grafenvöhr.....	10,447	—	—	—
Regensburg.....	1,963	—	—	—
Ingolstadt.....	6,893	—	—	—
Lechfeld.....	7,500	3,200	—	—
	68,833	15,166	1,158	3,593

Total : 88,750 prisonniers.

<sup>1</sup> *Annexe III.*

*Deuxième voyage*

SOLDATS

	Français	Russes	Belges	Anglais
Altdamm.....	900	8,800		430
Quedlinburg.....	4,285	5,521	100	65
Friedrichsfeld.....	15,316	2,963	599	262
Münster I.....	5,799	475	58	261
» II.....	7,299	23	179	373
» III.....	4,202	—	84	74
Wahn.....	3,753	—	669	432
Güstrow.....	3,737	2,684	604	1,530
Soltau.....	1,566	6,000	22,678	660
Ohrdruf.....	10,425	2,949	243	81
Rastatt.....	1,068	—	—	—
Darmstadt.....	6,144	20	71	1
Wetzlar.....	5,580	112	90	2
Giessen.....	5,320	15	856	66
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	75,394	29,562	26,231	4,237

Total : 135,424 soldats.

*Deuxième voyage*

OFFICIERS

	Français		Russes		Belges		Anglais	
	Ordonnances		Ordonnances		Ordonnances		Ordonnances	
Magdeburg...	267	(31)	96	(12)	242	(29)	83	(12)
Burg.....	209	(21)	101	(11)	93	(10)	87	(6)
Krefeld.....	161	(46)	186	(29)	6	(1)	128	(21)
Friedberg....	74	(14)	163	(37)	37	(4)	3	(—)
Mayence.....	258	(51)	130	(23)	4	(—)	20	(—)
	<hr/>		<hr/>		<hr/>		<hr/>	
	969	(163)	676	(112)	382	(44)	321	(39)

Total des officiers et ordonnances 2,706.

Total du deuxième voyage 138,130.

Total du premier voyage..	88,750	dont	68,833	Français
» du deuxième voyage.	138,130	»	76,369	»
	<hr/>		<hr/>	
<b>Total des deux voyages.....</b>	<b>226,880</b>	<sup>1</sup> »	<b>145,202</b>	»

<sup>1</sup> Sans compter les lazarets.

### 1. Altdamm (près Stettin)

*Organisation et logement* comme partout ; mais seulement 1 couverture ; Indiens, 2-3 couvertures ; paillasses passablement usagées.

*Baraques* pouvant contenir 650 hommes, mais divisées en compartiments de 125 hommes. L'humidité du début a été supprimée par une double toiture et des canaux de ventilation. *L'aération* se fait régulièrement.

*Cuisines* bien installées.

La *nourriture* a besoin d'être améliorée, d'après le témoignage du médecin de l'état-major. La soupe du soir n'était auparavant pas aussi bonne qu'à présent.

*Traitement*, bon. Peu de punitions. Au maximum 5 jours d'arrêt pour des fautes de quelque gravité. Les cellules d'arrêt sont bonnes. Le prisonnier condamné aux arrêts a le droit d'apporter son lit. La peine du poteau n'est pas appliquée.

Dans la *cantine* on peut se procurer des harengs, de la marmelade, du sucre, de la bière sans alcool ; tout cela à des prix ordinaires.

La *correspondance* n'est ici pas très importante.

Les *paquets* sont toujours ouverts et examinés en présence des destinataires. Toute la correspondance postale se fait d'une manière régulière.

Les *installations hygiéniques* sont bonnes et les *lazarets* excellents ; soins spéciaux pour la destruction des poux. On loue la propreté des Français. On a eu à lutter contre le typhus et le choléra, qui ont maintenant disparu ; il n'y a eu que 5 cas de mort.

Il existe des *ateliers de tailleurs et de cordonniers*.

De grands *dépôts d'habits, de souliers et de vêtements chauds de dessous* ont été distribués gratis, d'après les besoins.

## 2. Gustrow (Meklenbourg)

Ce camp, tout nouvellement bâti, a coûté 2,600,000 marks. Celui qui fait de telles dépenses montre de la bonne volonté. Quand la construction fut terminée, on constata qu'une partie du camp était humide. Elle ne fut pas habitée et, lors de ma visite, on était en train de procéder au dessèchement. Là, j'ai vu pour la première fois des baraques d'après le système Harm. Elles font une très bonne impression, avec leurs doubles parois en terreau de tourbe et leurs doubles planchers.

Les *lits* sont les lits ordinaires, avec parfois trois couvertures.

Environ 5,000 prisonniers sont employés à *l'amélioration du sol et au défrichement des marécages*. Les *ouvriers* reçoivent une petite indemnité par jour. En hiver ils étaient occupés dans la fabrique de sucre, avec 50 pfennigs de salaire. L'emploi du gain est établi d'après l'article 6 du Règlement. Le fait que le chiffre des malades n'excède pas 4 % (y compris les blessés) prouve qu'on ne les surcharge pas de travail.

*Correspondance*. Beaucoup de plaintes de France, que les lettres n'arrivent pas. Le commandant du camp me donne l'assurance qu'aucune lettre n'est retenue.

On m'a communiqué que la Croix-Rouge de Genève avait fait une réclamation télégraphique au sujet de lettres qui n'avaient pas été reçues. Le prisonnier en question n'était arrivé que depuis quelques semaines et le jour même où j'étais là (26 février) il recevait 4 lettres à la fois.

Qu'on ne paie pas les *mandats d'argent* est une assertion *absolument* erronée.

*Traitement*. Très peu de punitions. On dit que la conduite des Français est exemplaire, puis viennent les Russes et les Anglais, qui donneraient beaucoup de peine au point de vue de la discipline.

Ici la mesure disciplinaire d'attacher les prisonniers à un poteau a été appliquée pour cas de vols ou de retrait frauduleux d'argent à la poste, sous un faux nom.

Pour ce qui concerne le traitement en général, j'ai questionné spécialement là-dessus les médecins français, qui tous, contrairement aux plaintes qui me sont arrivées de France sur les châtiments corporels, m'ont exprimé leur satisfaction.

La *privation de correspondance* comme punition n'existe pas.

On permet les *livres et revues* après examen de la censure.

Les *installations hygiéniques* sont exemplaires. Canalisation tout à fait nouvelle, avec double installation de filtrages.

Bonnes *installations pour la lessive, séchoirs, chambre de raccommodage* pour le linge. Etablissement spécial de *désinfection* pour hommes et vêtements. Douches chaudes journallement pour 900 hommes.

L'Etat a fait don, jusqu'à présent, de 20,000 pantalons, 20,000 caleçons, 20,000 paires de bas, 150 complets, 1,000 manteaux et 10,000 paires de sabots.

*Nourriture.* D'après l'opinion des médecins français, elle est insuffisante. Sur sa valeur nutritive, voir le rapport du Dr Ambühl.

Pour les 330 *malades* on ajoute les suppléments suivants : 8,700 grammes de viande hâchée, 210 litres de lait, 1,600 grammes de cacao et 1,600 grammes de sucre.

La question du pain est épineuse.

Les prisonniers occupés comme *artisans* ont davantage à manger.

A la *Cantine* on achète surtout des poissons. La liste des prix imprimée ne révèle aucune majoration, ni pour les vivres, ni pour les objets utiles.

### 3. Parchim (Meklenbourg)

Il ne m'a pas été possible de visiter personnellement Parchim à cause des mauvaises communications des chemins de fer, mais un membre de la Croix-Rouge de Hambourg, M. Petersen, a bien voulu me donner sur ce camp un certain nombre d'informations qu'il a pu prendre sur

place, en le visitant lui-même. Sur 10,000 prisonniers environ, il y a seulement 1,800 Français. De France *me* sont arrivées sur ce camp de nombreuses plaintes, alors que l'*ambassade d'Espagne* à Berlin n'en a reçu aucune. M. Petersen m'a décrit au contraire Parchim comme un camp exemplaire, tant pour l'*installation* que pour le *traitement*. Il m'a dit que les *baraqués* étaient construites en partie d'après le système de Harm, en partie d'après le système ordinaire.

On a usé ici du moyen disciplinaire *d'attacher les prisonniers à un poteau*, mais il n'y a jamais eu de châtimement corporel. J'ai en mains des rapports officiels et des lettres de prisonniers français, qui s'accordent tous à donner des renseignements très satisfaisants.

#### 4. Soltau (Hanovre)

Le *plus grand* de tous les camps que j'ai visités, comprenant surtout des Belges.

Les *logements* sont bons. Les paillasses de copeaux sont régulièrement mises au soleil et battues. Le soldat qui n'a pas de manteau reçoit trois couvertures, les autres deux. Chacun a une cuvette et deux essuie-mains. Ce sont les sous-officiers des prisonniers qui, dans les baraqués, ont la direction.

On se loue en général du *traitement*. Il n'y a plus beaucoup de punitions. La *privation de correspondance* n'est jamais employée comme punition.

La *correspondance* se fait maintenant dans de meilleures conditions, à ce que m'a affirmé un homme de confiance français. Son chiffre, par semaine, est pour celle qui arrive et celle qui part, de 100,000 environ.

*Nourriture*. La question de nourriture joue, ici aussi, un très grand rôle, surtout en ce qui concerne le pain. Le commandant de camp mange ce pain avec sa famille et s'en

<sup>1</sup> Voir *Annexe I a*.

déclare satisfait. On dit que la nourriture est insuffisante. Les *cuisines* sont propres et bien installées.

*Installations sanitaires.* Douches, chambres à lessive, sècheirs électriques, chauffage central pour la totalité des 72 baraques ; en outre station pour la lumière et la force électrique ; tout ceci parfait à tous égards.

*Occupations.* Celui qui travaille comme artisan reçoit un salaire et une meilleure nourriture, ainsi que ceux qui sont employés à la poste. Des ouvriers, qui n'ont pas fait d'apprentissage, reçoivent aussi une rétribution modeste.

Grands emplacements pour les exercices physiques.

*Institutions pour le bien des prisonniers.* Grâce à des subsides venus de Belgique et de France, on a créé une vaste *caisse d'épargne* et une *caisse de bienfaisance*.

*Grands dépôts d'habits.* Chaque prisonnier a reçu gratis deux vêtements et deux paires de souliers.

Les prisonniers font l'élevage des lapins. On parle aussi d'introduire la culture des pommes de terre.

Des *cours d'école publique* ont été institués. Des prisonniers, qui ont reçu une instruction académique, font également des cours universitaires. Les uns et les autres sont très fréquentés.

*Chœur et orchestre.* Tous les dimanches ont lieu des représentations théâtrales.

Les *lazarets* sont comme partout, très bons. L'*état sanitaire* est excellent. Sur 30,000 prisonniers on ne trouve que 1,2 % de malades.

Chose digne de remarque : dans tout le camp on ne trouve aucun soldat allemand, ce sont les prisonniers eux-mêmes qui s'occupent de tout.

## 5 à 7. Munster (Westphalie)

Trois camps, dans des directions différentes, en dehors de ville. Principalement camps de Français. D'un côté se trouvent des baraques, de l'autre des casernes de troupes allemandes.

*Installation des baraques.* Celles-ci sont disposées en 4 blocs. Installations très pratiques. Aux 4 côtés de chaque bloc se trouvent les logements ; au centre l'économat et tout autour, de grandes places d'exercices. Les blocs sont séparés par de larges rues. Chaque bloc a sa chapelle.

Tout prisonnier a droit à 3 couvertures.

*Nourriture.* Ici aussi on se plaint que la nourriture est insuffisante. Au lazaret elle est certainement bonne.

*Ateliers installés* spécialement pour cordonniers et tailleurs. Les prisonniers qui travaillent ici reçoivent, comme supplément, de la saucisse et du pain.

Comme *occupations*, à côté du drainage et des travaux de route, les prisonniers, ces derniers temps, ont été employés dans des mines de minerai et de charbon. Le salaire est le même que pour les autres ouvriers allemands. On leur paie 50 pfennigs par jour, le reste est mis dans la caisse d'épargne jusqu'au jour où ils seront libérés.

*Installations sanitaires.* Canalisation avec installation de filtres dans le camp III.

*Douches et bains* deux fois par semaine.

Un *lazaret*, qui est installé pour 350 hommes, n'en comptait, au moment de ma visite, que 180, y compris 57 blessés. 0,6 % de malades et encore ceux-ci ne sont-ils que légèrement atteints.

*Relations postales* excellentes. Les prisonniers français y travaillent comme aussi à l'expédition des paquets.

*Mandats postaux.* Service réglé à la manière des banques et marchent parfaitement bien. L'entrée mensuelle est, en moyenne, d'environ 50,000 à 60,000 marks.

*Service divin et besoins religieux.* Chaque camp a son pasteur protestant et son prêtre catholique.

*Punitions.* On emploie, comme punition, les arrêts légers et les arrêts sévères, mais la peine du poteau n'est pas appliquée ici.

Le *commandant* du camp est un homme tout à fait distingué. Les rapports entre les prisonniers et les officiers et autres supérieurs sont très bons, au dire d'un homme de confiance français.

Ici aussi, il y a un *théâtre*.

## 8. Friedrichsfeld

(près de Wesel, dans les Provinces rhénanes)

La disposition des baraques est celle qu'on trouve ailleurs ; nombre : 58 ; pour chaque homme 2,25 m<sup>2</sup> de terrain et 7 ½ m<sup>3</sup> d'air.

*Alimentation.* Depuis 15 jours la nourriture est devenue meilleure, d'après les témoignages que j'ai recueillis de divers côtés. Viande cinq fois par semaine ; poisson aussi. Les *cuisines* sont un peu petites ; mais on en construit de nouvelles, qui seront meilleures.

La *cantine* est comme ailleurs ; on y distribue aussi du lard.

*Occupations.* On peut se livrer ici à environ 20 sortes de travaux différents.

*Punitions.* Le poteau n'existe pas ici, la seule punition employée est celle des arrêts.

*Cure d'âme.* 7 pasteurs s'occupent de la cure d'âme pour les 15,000 Français qui se trouvent dans le camp et dans le lazaret ; ces pasteurs, ici comme partout, reçoivent, d'après la décision de l'empereur, la solde des officiers.

*Concert et théâtre* chaque dimanche après-midi.

*Salle d'exposition* pour tableaux, dessins, sculptures sur bois et autres objets d'art.

*Lazaret* très bon, comme à l'ordinaire. Parmi les prisonniers français, environ 80 tuberculeux, constatation que j'ai déjà faite ailleurs ; en partie, cas déjà anciens.

L'adjutant du commandant en fonctions ici a été, pendant la guerre des Boers, prisonnier de guerre 17 mois. Il a donc une grande expérience, qui se révèle aussi d'une manière bienfaisante dans les bons rapports qui existent entre lui et les hommes de confiance des prisonniers.

## 9. Crefeld

### Camp d'officiers

Les 484 officiers, français, anglais, russes, sont logés dans une belle caserne de hussards, spacieuse, tandis que les hussards eux-mêmes sont installés dans les écuries, avec les ordonnances des officiers prisonniers. Pour 5 officiers il y a une ordonnance. Au milieu des bâtiments se trouve une grande cour qui sert à jouer au tennis, à la balle et à d'autres jeux. Les officiers circulent librement dans tous les bâtiments.

*Dortoir.* Les officiers supérieurs sont seuls, les plus jeunes jusqu'à 7 ensemble. Une salle de réunion, une salle à manger, une salle de concert, qui sert en même temps de chapelle et une chambre de jeu, sont mises à leur disposition.

*Nourriture.* Notre visite, imprévue, a eu lieu le soir, justement au moment du souper. La nourriture était vraiment bonne. Les plats paraissaient parfaits. Permission est aussi accordée d'avoir des plats à part. La pension est de 2 marks par jour. Il résulte des conversations avec des officiers français et anglais que les *rappports entre supérieurs et prisonniers* sont très bons. Tous se félicitaient des « *rappports cordiaux.* » On a en effet l'impression que ces messieurs sont très bien soignés, bien que, naturellement, sur maint visage on discerne une expression d'anxiété muette. Le seul regret formulé est que la poste ait souvent du retard, ce qui est naturellement très désagréable à quelques-uns de ces messieurs, pour l'administration de leurs affaires privées. L'impression générale est excellente.

## 10. Wahn (près Cologne)

Nouveau camp de baraques. 70 baraques, une pour 100 hommes. Le camp est très étendu.

*Logement.* Comme d'ordinaire, pailleasse de copeaux, 2 couvertures. Les autorités ont donné à tous les néces-

siteux des *habits* chauds, des vêtements de dessous de rechange et de bons souliers.

*Nourriture.* Par jour, 100 grammes de viande, 500 grammes de pain (depuis le milieu de mars 300 grammes, par contre davantage de pommes de terre), 1,500 grammes de légumes et pommes de terre. Le soir harengs ou fromage.

*Eclairage.* Electricité amenée de Cologne, d'une distance d'environ 5 kilomètres.

L'*hygiène* ne laisse rien à désirer. L'état sanitaire est excellent. Les gens, pour la plupart des troupes territoriales de Maubeuge, ont bonne mine. Sur 10,000 prisonniers qui ont déjà été ici, il n'y a eu que 7 cas de morts. Les *baraquements de lazarets* sont spécialement bien installés. Bien construites, claires et gaies, elles sont pourvues d'installations modernes de bains et de douches. Sur 10,000 prisonniers il n'y a que 36 malades. Sur 2,000 blessés, qui ces derniers temps furent soignés ici, aucun n'est mort. L'affection la plus fréquente est le rhumatisme.

La *cantine* est comme partout.

Comme *punitions* les arrêts. J'avais reçu des plaintes par écrit, me disant que des prisonniers avaient été liés à des poteaux. On m'a donné l'assurance qu'une telle punition n'avait jamais été appliquée ici.

## 11. Mayence

### Camp d'officiers

« Au point de vue matériel on est bien, mais non pas au point de vue moral, » tel est le jugement des officiers. J'ai déjà esquissé, dans la partie générale de mon rapport, les conditions de vie de ce camp qui, malheureusement, ne sont guère satisfaisantes. La cour du fort est divisée par des clôtures de fil de fer en plusieurs parties. Ceux qui se trouvent dans une partie n'ont, à moins d'une permission spéciale, pas le droit de communiquer avec ceux d'une autre partie.

Les *promenades* dans la cour ne sont permises qu'à de

certaines heures fixes, en nombre insuffisant et sous une surveillance continuelle. On fait l'appel trois fois par jour, ce qui est probablement une conséquence des essais de fuite qui ont déjà été tentés. Ces restrictions de liberté sont durement ressenties par tous les officiers. Plainte générale sur le ton employé par les supérieurs, surtout les sous-officiers.

*Frais d'entretien.* 1 mark 50 par jour.

Les différents arrêts ont déjà été infligés plusieurs fois comme *punitions*. Il est très désirable que le nouveau commandant introduise, sur bien des points, comme il en a du reste exprimé la volonté, toutes sortes d'améliorations. Avec plus de tact et de bienveillance dans l'administration, un meilleur esprit ne pourra faire moins que de régner dans ce camp. Les officiers prisonniers en sentiront le bienfait, et les supérieurs y trouveront une satisfaction intérieure.

## 12. Darmstadt

*Camp de baraques* avec 40 baraques, qui sont très bien construites et ont coûté plus de 2 ½ millions de marks.

*L'organisation et la direction des baraques* est entre les mains des sous-officiers prisonniers, comme ailleurs. Une baraque comprend 250 hommes. Chaque homme a 2 couvertures.

Pour *l'alimentation*, voyez la partie générale du rapport.

*Installations sanitaires.* Nouvelle buanderie, bains et douches, en quantité suffisante.

*Grand lazaret.* 10 baraques à 80 hommes. Le lazaret est occupé par 558 malades, dont 200 sont blessés et beaucoup sont phtisiques. Tous les malades sont très contents. La disposition de ce lazaret est extrêmement pratique. Un grand couloir couvert, long de 198 mètres, qui donne aux convalescents l'occasion de prendre du mouvement, est flanqué à gauche et à droite de 10 baraques qui sont disposées de chaque côté à des distances régulières et dont chacune peut contenir 40 malades. Aux extrémités des

baraqués il y a en tout 36 chambres à une personne pour ceux qui sont gravement malades et pour le personnel qui les soigne. Tout l'ensemble fait une excellente impression.

Il en est de même des *installations de poste* qui sont, au plus haut point, satisfaisantes. Il entre par jour en moyenne 1,800 lettres, 6-800 paquets et 200-250 mandats. On dresse une statistique exacte de toute la correspondance. Des hommes de confiance des prisonniers sont occupés à la poste.

*Vêtements.* Tous sont pourvus de vêtements de dessous chauds. On donne gratis au nécessiteux ce dont il a besoin.

Pour toutes les baraques, de grandes *places de jeu* ont été établies.

On a constitué un *corps de pompiers* parmi les prisonniers.

*Punitions.* On donne souvent les arrêts pour avoir fumé dans les baraques. A part cela, très peu de punitions disciplinaires. On ne connaît pas ici la punition d'attacher le prisonnier à un poteau.

*Journal.* Edition spéciale de la *Gazette des Ardennes*, avec illustrations.

### 13. Friedberg (Thuringe)

#### Camp d'officiers

Une caserne, dont la construction vient d'être terminée, avec une grande cour qui sert de place d'exercice. Par le mauvais temps un promenoir sert de *salle de gymnastique*. Il y a une ordonnance pour 4 officiers. Les rapports se font de l'officier qui a le rang le plus élevé au commandant de camp. De cette manière les difficultés d'ordre disciplinaire sont écartées.

Il y a plusieurs *salles à manger* où l'on sert des repas qui, au dire des gens, ne sont pas toujours du goût français. Chaque officier paie 1 mark 50 par jour. On parle de hausser le prix prochainement et de donner à la place une meilleure nourriture. Ici, pour la première fois, nous avons vu exécuter la prescription la plus récente, c'est-à-dire la vente de la bière et de vins légers.

Des *installations de douches* sont en construction et des *bains en baignoires* existent déjà.

Deux *médecins français* et 11 infirmiers, qui sont dans ce camp, n'ont absolument rien à faire, car il n'y a ni blessés, ni malades. On a demandé qu'ils soient renvoyés chez eux, ce qui ne tardera pas, espérons-le.

Les *rappports* entre les autorités et les prisonniers sont corrects.

L'*impression générale* est bonne.

#### 14. Giessen

50 baraques, dont chacune peut recevoir 200 hommes. Les frais d'aménagement se montent à 2 millions de marks.

Les *conditions de logement* sont, comme ailleurs, des plus satisfaisantes.

*Nourriture.* Les prisonniers se plaignent que la nourriture est insuffisante. Un cuisinier français disait : à midi la nourriture est encore passable, mais le soir, pas du tout. Les menus et les quantités employées sont soumis journellement à l'examen des médecins, de même que les mets apprêtés. L'opinion de ces médecins est que la nourriture est suffisante. On ne distribue maintenant plus que 300 grammes de pain.

Les prisonniers qui travaillent dans les ateliers du camp reçoivent par jour, comme supplément, 100 grammes de saucisse.

*Vermine.* Cette plaie est combattue par tous les moyens.

*Etablissement de désinfection.* Succès incontestable.

*Douches* très bonnes ; chacun peut ou doit en prendre une chaque semaine. La *buanderie* est très bien organisée ; le linge est bouilli dans 8 chaudrons ; la propreté est exigée pour le linge du corps.

*Vêtements.* On donne le nécessaire, moins largement peut-être que dans d'autres endroits ; mais celui qui a besoin de quelque chose, le reçoit.

*Cantine.* Ce qui m'a frappé ici, c'est qu'on ne vend pas

de vivres et c'est le seul camp où il y ait une telle restriction. J'ai déjà signalé ce fait incompréhensible. Il est certain que cette anomalie a déjà dû disparaître. (Voir page 41.)

On a prétendu, par contre, qu'il était interdit d'envoyer des vivres aux prisonniers. Cette assertion ne repose sur aucun fondement.

*Punitions.* Pas de « poteau », seulement les arrêts. On loue la conduite des Français.

Le lazaret est très bon, comme partout. Auparavant la fièvre typhoïde sévissait dans le camp, mais on est parvenu à s'en débarrasser complètement. La proportion des malades, en général, est aujourd'hui normale.

J'ajoute le jugement d'un Belge, le *comte de Kerchow* : « L'organisation et l'hygiène sont bonnes. Le repas du soir est un peu léger. »

Pour ce qui concerne la *correspondance*, aucune remarque à faire.

## 15. Wetzlar

Camp très bien bâti avec 50 baraques, contenant chacune 200 hommes. Il a coûté 3 millions de marks. L'installation intérieure des baraques est très bonne ; on y trouve des tables, des chaises, des crachoirs, le tout très bien arrangé et propre.

Les *lits* sont bons ; une couverture.

*Vêtements.* On a reçu des vêtements de dessous de la Croix-Rouge française. En outre les autorités allemandes donnent les chemises, bas et souliers qui sont nécessaires.

*Punitions.* On ne doit que rarement punir les Français. Le genre de punition est les arrêts ; pas de « poteau ».

*Correspondance.* Les lettres, auparavant, avaient beaucoup de retard ; elles arrivent maintenant régulièrement.

Le lazaret et les *installations hygiéniques* sont bons aussi ici : 356 malades et blessés, représentant le 2 ½ %. Quelques cas de fièvre typhoïde.

*Nourriture.* Rien de nouveau à remarquer.

*Cantine.* Il n'existe pas de cantine proprement dite. On peut acheter de la charcuterie dans la cuisine.

Une chorale de 400 Russes exécuta en plein air deux chœurs saisissants.

## 16-17. Ohrdruf

Il y a deux camps, A et B.

Dans le *camp A* les baraques sont divisées en demi-barraques de 65 hommes chacune; en outre sous-officiers, interprètes, etc.

Le *logement* est bon dans les nouvelles baraques, qu'on a inaugurées pendant ma visite. L'ancien logement laissait beaucoup à désirer. Il y a aussi des tentes-barraques, qui sont complètement revêtues de bois à l'intérieur. Les artilleurs ont reçu deux couvertures, parce qu'ils ne possèdent pas de manteau. Le fantassin, qui a un manteau, n'a qu'une couverture.

Le *camp B* a 10 baraques de 1,000 hommes chacune; elles sont divisées en 4 fois 250. Dans le nouveau camp de baraques, toutes les installations, comme la cuisine, les magasins, les machines, les bains, sont très bonnes.

*Nourriture.* Un hygiéniste connu est ici en fonctions et surveille tout ce qui dépend de l'alimentation et de l'hygiène. Là aussi les prisonniers réclament davantage à manger. Ils reçoivent aussi beaucoup de vivres de la maison. Les soldats allemands ont la même nourriture.

*Cantine.* Ici l'on vend, à côté de la saucisse et de la marmelade, du lait.

*Punitions.* La seule en vigueur est celle des arrêts. Le « poteau » n'est employé que dans des cas rares.

*Poste.* Comme partout, l'organisation est très bonne. L'argent fut d'abord distribué aux prisonniers, à raison de 50 francs à la fois. Maintenant on a un peu réduit la somme, parce qu'il y a eu des tentatives de fuite. On a reçu des dons de France. En outre les autorités allemandes livrent gratis les choses nécessaires.

A Ohrdruf, il y a un lazaret pour tout le district du corps d'armée. En ce moment on compte 600 malades, y compris les blessés; comme c'est ici que l'on amène les malades du district tout entier, 14 médecins français sont retenus.

## 18-20. Magdebourg

### TROIS CAMPS

#### Camp. I. — Cavalier Scharnhorst

##### *Camp d'officiers*

Le commandant est un lieutenant-sergent-major. J'aimerais soumettre à l'examen bienveillant des autorités allemandes la question de savoir s'il ne serait pas préférable de ne nommer, comme commandants de camps d'officiers, que des officiers de grade supérieur. Des plaintes de toutes sortes se sont fait entendre de la part des prisonniers. Beaucoup de ces plaintes sont de nature très secondaire et n'auraient guère été formulées, s'il n'existait ici certains éléments dont même des officiers prisonniers supérieurs ont eu à se plaindre, et si certaines fautes de tact n'avaient pas été commises aussi.

#### Camp II. — Cavalier I

##### *Camp d'officiers*

Ici les conditions sont un peu meilleures. Les plaintes sont les mêmes qu'ailleurs. Un commandant belge a exprimé le désir que son gouvernement assistât les familles des officiers prisonniers, dût-on prendre pour cela une partie de la solde de ces officiers. Prière à la Croix-Rouge de faire parvenir cette requête à qui de droit.

### Camp III. — Citadelle

#### *Camp d'officiers*

Le logement est bon. Tous s'accordent à louer la manière dont ils sont soignés. En particulier le lieutenant-général Leman, le défenseur de Liège, exprime sa satisfaction. Sa gratitude va principalement aux médecins qui l'ont opéré. En général les officiers plus âgés se montrent plus contents que les jeunes. Les officiers peuvent circuler librement depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir et ont le droit de se rendre visite quand ils veulent. A « la citadelle » tout paraît aller parfaitement.

### 21. Burg

#### *Camp d'officiers*

Les officiers sont logés parfois jusqu'à 26 dans la même chambre. C'est décidément un chiffre trop élevé. Les officiers supérieurs désirent tous, autant que possible, avoir chacun sa chambre à soi, ce qui est conforme aussi aux prescriptions officielles.

Les officiers paient 1 mark 50 par jour. Lorsque des réclamations ont été faites sur la nourriture, le commandant du camp s'est déclaré prêt à y faire droit, à condition que le prix fût porté à 2 marks, ce que les officiers ont refusé.

Au début plusieurs graves infractions à la discipline ont été commises ici ; maintenant tout marche bien, au dire du commandant. Ici aussi, la mesquine question de savoir qui doit saluer le premier, quand on se rencontre, a créé bien des sujets de mécontentement. Le nouveau commandant n'est en fonctions que depuis le 9 décembre 1914. Sa position au début était très difficile. Maintenant les difficultés semblent avoir été aplanies et la vie a pris un cours normal.

Bonne *cantine*.

## 22. Quedlinbourg

Le camp nouvellement construit peut contenir 15,000 hommes ; actuellement il n'est occupé que par 11,000 personnes. Les frais de construction ont été de 1½ million de marks. L'édifice n'est pas encore entièrement achevé. La disposition du camp est très heureuse, il a d'excellentes routes et sa propre conduite d'eau. Partout la lumière électrique, jusqu'à 8 heures, et pour les médecins, jusqu'à 10 heures.

*Logements* satisfaisants. Chacun a droit à deux couvertures.

On trouve ici un assez grand nombre d'*internés civils* entre 17 et 60 ans. Un de ces messieurs, qui est de Cambrai, a porté le jugement suivant : « Les officiers nous traitent très bien ; quant à la nourriture nous aimerions qu'elle fût meilleure et que le pain fût plus abondant. » La plus grande attention est apportée à l'hygiène. Aussi les conditions sanitaires sont-elles excellentes.

Afin d'éviter la dysenterie, on établit devant toutes les latrines un poste de surveillance qui veille à ce que tous ceux qui sortent de là se lavent les mains.

La *cantine* vend, à côté des articles nécessaires, des harengs, des pommes de terre, des saucisses, de la soupe, de la marmelade et du sucre, à des prix modérés.

Des *livres*, que la censure examine, peuvent être envoyés.

La *nourriture* ne paraît pas, ici non plus, satisfaire les prisonniers. Le médecin d'état-major, qui l'examine, est pourtant d'avis qu'elle fournit les calories nécessaires. Des quatre cuisines, trois sont administrées par des particuliers et la quatrième dépend directement du commandant du camp. Ce dernier, au reste, est disposé à prendre aussi la gérance des autres cuisines.

*Grand dépôt* de souliers, chemises et vêtements civils.

Parmi les *ecclésiastiques* prisonniers, au dire du général, on pourrait en renvoyer [plusieurs] sans inconvénient. Il y

a aussi trop de *médecins* ici. Le commandant veut proposer d'en renvoyer quelques-uns, ainsi que des ecclésiastiques.

Les médecins s'étant déclarés peu satisfaits de leurs logements, le commandant a de suite promis de leur en donner de meilleurs.

### 23. Rastatt

Ce camp comprend 2 parties qui se trouvent à une petite distance l'une de l'autre. C'est une forteresse dont les logements sont des casemates, non point comme on l'a prétendu, humides, sombres et sales, mais sèches, et même celles qui sont à hauteur de terre sont claires et faciles à aérer.

Rastatt est un *camp de passage*, où le nombre des prisonniers change tous les jours à cause des renvois et des évacuations incessantes. Parfois les locaux sont quelque peu encombrés. A Rastatt, il peut bien avoir passé 200,000 personnes.

Les internés sont presque exclusivement des *prisonniers civils* des territoires où ont lieu les opérations de guerre; sauf les hommes en état de porter les armes, ils sont successivement évacués en France par la Suisse. A Rastatt ils sont répartis, pour le logement, en trois classes différentes, d'après leurs positions sociales. Les familles sont ensemble et les sexes séparés.

Je me suis informé auprès d'un grand nombre de gens, appartenant à toutes les classes de la société, du traitement et de la nourriture et personne n'a confirmé les plaintes, qui m'étaient parvenues de différents côtés.

Les *lieux de couchage* consistent en paille de bois étendue par terre, avec 2 couvertures. J'aurais, pour ma part, préféré des paillasses, à cause de la propreté.

Un pharmacien de Beaulieu m'a dit qu'il n'y avait rien à dire sur la manière dont on les traitait, qu'elle était bonne.

La *désinfection* rend de grands services, mais aussi elle est indispensable avec de tels rassemblements d'hommes. On est en train de construire un *établissement de bains*;

des *douches* existent déjà. Les gens apportent avec eux beaucoup de vermine et ils sont souvent très sales.

Un Français, qui fonctionne ici comme cuisinier, m'a déclaré que la nourriture était suffisante et que jusqu'à présent on ne pouvait pas se plaindre ; qu'il avait causé maintes fois avec les prisonniers et qu'on pouvait affirmer que ceux-ci étaient convenablement traités. Quand une ration ne suffit pas, on peut en demander une autre. Pourtant, d'après l'avis d'experts, les calories sont ici trop basses.

Je tenais à recueillir le jugement porté par les *Sœurs d'Oberbronn*, de l'ordre du Saint-Seigneur, qui sont ici en activité. Elles soignent tous les malades et les enfants qui passent par Rastatt. Elles m'ont dit que le traitement était partout excellent et qu'on donnait aux malades tout ce dont ils avaient besoin, linge et chaussures. Chaque jour, au reste, des améliorations nouvelles sont apportées.

Il est vrai qu'un camp d'internés fait une impression bien plus pénible que n'importe quel camp militaire. On voit bien davantage de misères et d'infortunes dans ces familles qui, pour la plupart, inspirent une profonde pitié. Combien de bonheur cette guerre a-t-elle ravi à ces gens ! C'est pourquoi de tous côtés on entend formuler les mêmes souhaits et les mêmes prières : « Oh, si seulement je pouvais rentrer chez moi, sinon dans ma maison, qui n'existe peut-être plus, du moins dans ma patrie. »

A la *cantine* on vend du café, du lait, des saucisses. Ceux qui en ont les moyens, peuvent aussi dîner pour 1 mark.

Je joins, dans l'annexe IV, la réfutation que le commandant royal de la garnison, Son Excellence von Chelius, a faite des graves accusations portées sur le camp de Rastatt. Tout y est expliqué d'une manière précise et convaincante.

---

## Vœux et desiderata

Arrivé au terme de mon rapport, qu'il me soit permis de résumer de façon brève et précise, mes propositions et desiderata, en priant les autorités compétentes de les soumettre à un examen bienveillant et de prendre, dans l'intérêt des prisonniers, ces mesures qui font du bien à celui qui reçoit et font honneur à celui qui donne. Ces propositions et desiderata sont les suivants :

1. *Question du pain* (page 39).
  2. *Accélération de la correspondance* (page 41).
  3. *Fondation de sociétés de secours et de cours professionnels dans les camps* (page 45).
  4. *Entente sur la question de la solde*, d'après la proposition du Gouvernement allemand (page 46).
  5. Désignation de *personnes de confiance pour communiquer avec les autorités*, partout où la chose n'a pas encore été établie (page 49).
  6. Amélioration des conditions de vie dans quelques *camps d'officiers*, spécialement à Mayence (page 49).
  7. *Renvois de médecins*, avec la fixation éventuelle d'une proportion (page 50).
  8. Abaissement de la *limite supérieure d'âge des internés civils* (page 51).
  9. Etablissement de *cartes des champs de bataille* avec l'indication des *tombes* (page 52).
  10. *Secours aux familles d'officiers belges*, camp II, Magdebourg (page 69).
  11. Suppression de l'*interdiction de vendre des provisions dans la cantine* de Giessen (pages 66 et 67).
-

## Conclusion

Mon impression générale est encore cette fois-ci bonne. Ce qui n'est pas encore tel que cela devrait être, peut être et sera amélioré. L'évidente bonne volonté que les autorités allemandes mettent à traiter humainement les prisonniers, en est un sûr garant. Je puis l'affirmer en toute tranquillité : nulle part, vraiment nulle part, je n'ai entendu prononcer des paroles de haine contre les Français.

**Je tiens à insister encore une fois de plus et très nettement sur le fait qu'il m'a été permis d'aller partout, à l'exception naturellement des lieux où sévissait alors le typhus, et partout soit le ministère de la Guerre, soit les commandants de camp ne faisaient que me répéter : « Qu'est-ce que vous voulez voir encore ; vous avez le droit de tout voir, nous n'avons rien à cacher. »**

Des destinées humaines, d'impressionnants tableaux de l'histoire universelle la plus récente ont passé devant mes yeux, ils restent dans mon âme comme quelque chose d'ineffaçable. Quelle chose atroce que la guerre ! Mon cœur saigne et de ce cœur saignant s'élève la question frémissante qui s'adresse au cœur des plus nobles des deux nobles nations : « Combien de temps encore durera cette effroyable guerre ? »

Et au travers de toute notre Suisse aussi, un intense désir de paix se manifeste. On regarde vers l'ouest et vers le nord et l'on attend, plein d'espérance, le jour béni où, des ruines de la civilisation si profondément ébranlée, surgira une vie nouvelle et purifiée, pour le plus grand bien de l'humanité.

Avec l'expression de ma haute considération.

**A. EUGSTER,**  
*Conseiller national.*

Le 16 mars 1915.

ANNEXE I

*INSTRUCTION GÉNÉRALE  
SUR LES PRISONNIERS DE GUERRE*

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Berlin W. 66, le 15 février 1915.

Leipziger Str. 5.

En réponse à votre honorée lettre du 13 novembre 1914-III b 19845/89108, le ministère de la Guerre a l'honneur de publier ci-dessous les principes qui sont en vigueur, non seulement pour ce qui concerne la nourriture et les vêtements, mais relativement aussi à tous les points essentiels du traitement des officiers et soldats prisonniers en Allemagne.

L'administration de l'armée serait très reconnaissante aux ambassadeurs chargés de la représentation de nos intérêts dans les Etats belligérants, s'ils pouvaient obtenir que les prisonniers allemands en pays ennemis fussent, par rapport au logement, à la nourriture, aux vêtements et à la correspondance, traités d'après des principes identiques.

POUR LES OFFICIERS

*Logement.* Partout il faut que les salles soient irréprochables au point de vue hygiénique, avec un espace d'air d'au moins 15 mètres cubes par tête ; qu'elles puissent être aérées, qu'elles laissent pénétrer toute la lumière du jour, et puissent être journellement chauffées et éclairées ; qu'un aussi petit nombre d'officiers que possible soient logés dans la même salle et que les officiers plus âgés aient leurs chambres à part ; que le chauffage, l'éclairage et l'ameublement des chambres soient aux frais de la commandature et *non pas* aux frais des internés ; que *chaque* officier reçoive : un lit avec sommier, coussin, draps de lit et deux couvertures de dessus, chaise ou escabeau, un endroit pour pendre les habits et déposer les provisions de bouche (si possible petite armoire ou commode), une cuvette, un verre, un essuie-mains, une table à laquelle chacun puisse avoir sa place, un seau.

Pour le service des officiers prisonniers, on doit loger dans leurs camps des soldats de même nationalité qu'eux (environ 1 homme pour 5-10 officiers). Ce personnel est chargé du nettoyage des habits, ainsi que des cours et corridors, du chauffage, du service de table, etc.

*Nourriture et vêtements.* Comme les officiers en question doivent payer eux-mêmes leurs vêtements et leur pension avec la solde qu'ils reçoivent de l'Etat ennemi, on doit exiger qu'on leur donne, pour

santé ; il faut aussi veiller à ce que la nourriture ne devienne pas uniforme, mais à ce qu'elle varie le plus possible.

Dans les cantines les soldats peuvent s'acheter, à des prix bas et fixes, des provisions de bouche, les objets nécessaires au soin de leur corps, du linge, etc.

Quant au contenu des paquets venant de leur pays d'origine, il est soumis aux mêmes prescriptions que pour les officiers, c'est-à-dire qu'on peut, par exemple, leur remettre aussi le tabac envoyé.

*Vêtements.* Tout d'abord les sous-officiers et soldats faits prisonniers gardent les habits qu'ils portent. Si ceux-ci ne sont pas en bon état et demandent à être remplacés, on pourvoit d'abord les prisonniers de vêtements provenant du butin de la guerre. Quand celui-ci est épuisé, on s'occupe de leur fournir de nouveaux habits. Le genre de vêtement est adapté aux saisons, au climat et à la température. Cet habillement se compose, en général, d'un costume, d'une écharpe et d'un bonnet ; en outre on distribue des chemises, des bas, des vêtements de dessous chauds, de bonnes chaussures, et, pour se protéger du froid, des manteaux et des couvertures de laine.

Les internés civils de sexe masculin sont habillés de la même manière que les prisonniers militaires, dès que les vêtements qu'ils portent sont devenus inutilisables.

Les vêtements usés des femmes internées sont remplacés par d'autres vêtements appropriés, en usage dans leur localité.

#### CORRESPONDANCE <sup>1</sup>

D'après les nouveaux règlements qui, maintenant, sont établis d'une manière uniforme dans toute l'Allemagne, les prisonniers ont le droit d'écrire des lettres deux fois par mois, et, *en outre*, des cartes une fois par semaine. Les officiers peuvent écrire des lettres de 6 pages, les soldats de 4 pages. Lorsqu'il s'agit de circonstances particulières, comme par exemple le règlement d'affaires de famille et d'affaires commerciales urgentes, des exceptions sont permises.

#### PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

Il est absolument nécessaire d'exiger que les prisonniers allemands qui se trouvent sur le territoire des puissances ennemies ou dans leurs colonies, soient internés en des régions où le climat *ne leur soit pas nuisible* et qu'on ne réclame d'eux que les travaux dont ils sont physiquement capables, sans préjudice pour leur santé.

C'est en ce sens que le ministère de la Guerre prie qu'on réponde à l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique et qu'on renseigne également à l'ambassade d'Espagne.

Par ordre, signé : HOFFMANN.

<sup>1</sup> Voir ci-dessous

ANNEXE I a

LABORATOIRE CANTONAL  
SAINT-GALL

Saint-Gall, le 20 mars 1915.

Monsieur le Conseiller national A. Eugster, Speicher.

MONSIEUR,

En me conformant à votre demande des 14 et 15 mars, je vous remets comme annexe le *Calcul des calories de la quantité de nourriture de 7 camps de prisonniers en Allemagne*, fait d'après les indications que vous avez mises à ma disposition.

Un huitième menu de Münster n'a pu être calculé, faute de déclaration de poids.

Les indications reçues sont en partie incomplètes. J'ai indiqué les cas où elles ont pu être complétées en les comparant avec des quantités exactement données. Une liste des ouvrages, d'après lesquels les calculs ont été faits, est également jointe à la présente.

Le calcul, en prenant comme base une ration de pain de 500 grammes par jour, a donné en calories pour la nourriture quotidienne, en moyenne, les valeurs suivantes :

1. Rastatt.....	1850,2	5. Giessen.....	2400,7
2. Quedlinburg.....	3021,7	6. Darmstadt.....	2636,3
3. Hundsbrunn (Ohrd.)	2539,8	7. Güstrow.....	2454,4
4. Soltau.....	2189,7		

Pour le soldat en temps de paix on calcule... 2,800-3,200 calories

Pour le soldat en campagne » 3,100-3,600 »

Pour les prisonniers de guerre on doit réclamer la quantité de nourriture nécessaire au maintien de l'équilibre physique, en cas de travail modéré.

On ne trouve pas d'indications, permettant d'établir cette quantité minimale, car, d'après de nombreuses statistiques, on a établi que les ouvriers pauvres n'ont souvent besoin que de quantités de nourriture très minimes.

Néanmoins une quantité de nourriture quotidienne, contenant moins de 2,000 calories, peut être taxée de nourriture *très insuffisante*. Cette limite minimale n'a été constatée que pour l'entretien des internés civils de Rastatt, en comptant la ration de pain à 500 grammes par jour. La réduction de la ration de pain de 500 à 300 grammes, rendrait aussi à Soltau et à Giessen, l'alimentation insuffisante si, comme le dit votre rapport, l'on ne compensait pas d'une autre manière ce déficit, par exemple au moyen d'une augmentation de la ration de pommes de terre.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Le Chimiste cantonal,

Dr G. AMBÜHL.

*Observations de l'auteur du rapport*

1. Je mets à la disposition de tous ceux que la chose peut intéresser, les sources mentionnées dans la lettre ci-dessus, qui ont servi de base aux calculs, ainsi que ces calculs eux-mêmes dans tout leur détail.

2. Je fais remarquer enfin, pour donner à la chose toute la clarté nécessaire, que le choix des sept menus ayant servi à l'expertise, a été fait librement, je puis même dire en les prenant au hasard.

3. Afin de ne pas diminuer le nombre des calories, il est très désirable que les 200 grammes de pain, auxquels a été réduite la ration de pain des prisonniers, soit remplacée par d'autres aliments de valeur nutritive égale.

D'après le communiqué du ministère prussien de la Guerre, on a ordonné et effectué cette compensation au même moment où l'on réduisait la ration du pain.

ANNEXE II

MINISTÈRE DE LA GUERRE

N° 1134/1. 15. U. 3

Berlin W. 66, le 3 février 1915.

Leipzigerstr. 5.

A TOUS LES COMMANDANTS SUPPLÉANTS DU ROYAUME

*Correspondance des prisonniers de guerre*

Les ordonnances générales édictées jusqu'ici sur la correspondance des prisonniers de guerre ne contiennent aucune restriction à l'égard de l'étendue de cette correspondance. Si, pour des raisons disciplinaires ou autres, il y a eu des restrictions, les commandants généraux eux-mêmes ou leurs remplaçants ont pris des mesures individuelles qui, d'après les renseignements reçus, varient passablement les unes des autres.

Une procédure uniforme est en conséquence ordonnée, afin de réagir contre les réclamations des gouvernements des Etats ennemis et surtout pour éviter qu'ils prennent des mesures répressives nuisibles aux prisonniers allemands et à leurs familles, comme cela a déjà eu lieu en France.

Il y a lieu de craindre aussi qu'ensuite de mesures trop restrictives les prisonniers s'efforcent de transmettre leurs lettres par une voie interdite.

Il est donc décidé que les prisonniers ennemis peuvent écrire 2 lettres par mois, et en outre une carte par semaine. Les lettres et cartes doivent être écrites lisiblement et d'une grande écriture. La longueur des

lettres ne doit pas dépasser pour les soldats 4 pages et pour les officiers 6 pages du format ordinaire. Des exceptions sont autorisées seulement pour des cas particuliers, tels que le règlement d'affaires urgentes ou de famille.

Dans la règle, on n'admet que des lettres en langue allemande, anglaise, française, russe, polonaise et flamande.

L'usage, dans la correspondance, d'autres langues ou idiomes, est réservé à l'approbation des commandants de camps.

L'emploi d'encre, en dérogation à l'ordonnance du 13 octobre 1914, n° 573/10, 14, U 3, peut être autorisé exceptionnellement par les commandants lorsqu'il s'agit d'affaires de famille urgentes de nature juridique ou de la rédaction de souvenirs de guerre ou autres.

Lorsqu'il s'agit de questions urgentes de famille, on peut faire abstraction de l'ordonnance du 11 novembre 1914, n° 1585/10, 14, U 3, fixant un délai de 10 jours pour l'expédition des lettres, et autoriser l'envoi immédiat.

Dans les deux cas, un contrôle et un examen minutieux sont de rigueur.

Il faut en outre aviser les prisonniers dans leur propre intérêt de prier leurs familles de ne pas écrire trop souvent, de maintenir la correspondance dans les limites fixées aux prisonniers, et d'écrire très clairement et lisiblement.

La remise de la correspondance aux prisonniers ne peut être garantie quand les adresses sont inexactes ou illisibles. Les lettres trop longues passent les dernières au contrôle.

Un échange de correspondance entre les prisonniers internés dans des camps différents n'est pas autorisé en principe.

Une exception n'est admise que lorsqu'il s'agit de correspondance pour des questions de famille ou d'affaires ou pour des communications de nature exclusivement personnelle entre parents (père, fils, frère).

La correspondance est directe, c'est-à-dire que les lettres et cartes doivent être écrites par les prisonniers eux-mêmes. Dans le cas où un prisonnier ne sait pas écrire ou bien en est empêché par la maladie ou une blessure, la correspondance par un intermédiaire est autorisée en ce sens que l'on donne à des camarades prisonniers son adresse, son état de santé, des demandes de secours pour les transmettre dans son pays. La lettre ou la carte doit être signée par le camarade prisonnier qui l'a écrite et non par l'officier surveillant.

On veillera spécialement, suivant l'ordonnance du 8 décembre 1914, n° 1128/11, 14, U 3, à la remise aux prisonniers nouvellement arrivés, aussitôt après leur entrée au camp, de cartes postales destinées à donner de leurs nouvelles à leurs familles.

D'autres ordonnances restrictives sont interdites.

Si le contrôle de la correspondance, à l'arrivée et au départ, ne

peut être assuré dans des délais convenables par le personnel à disposition, celui-ci doit être renforcé en conséquence. Les commandants royaux remplaçants ont reçu les pouvoirs nécessaires à ce but, par l'ordonnance du 8 décembre 1914, n° 1128/11, 14, U 3.

Les intendants remplaçants et les fonctionnaires sanitaires ont reçu communication de la présente.

Par ordre : FRIEDRICH.

### ANNEXE III

MINISTÈRE DE LA GUERRE  
N° 2648 /1. 15. U. 3. K.

Berlin W. 66, le 16 février 1915.  
Leipzigerstr. 5

*Concernant la communication de renseignements sur les prisonniers de guerre. (Se rapporte aussi aux internés civils).*

Ce n'est que depuis le décret du 29 décembre 1914, 3027/12. 14. U. A (qui interdisait aux commandatures de camps, etc., de donner des renseignements directs sur les prisonniers de guerre) qu'on a eu ici connaissance exacte des nombreux renseignements qu'une Société régionale de la Croix-Rouge allemande a pu obtenir sur des prisonniers de guerre allemands, surtout de France, et cela en grande partie, grâce à la prévenance qu'ont mise les autorités ennemies (commandants de camps et même ministère français de la Guerre) à renseigner directement et avec le plus grand empressement les intéressés sur les demandes qu'elle avait faites. Cette activité a contribué à supprimer ou adoucir bien des inquiétudes et des soucis chez les parents de prisonniers allemands, surtout dans les cas où nos administrations n'étaient pas (ou ne sont pas encore) en mesure de se procurer des renseignements ; car selon les expériences faites, ces administrations ne reçoivent, du côté ennemi, que des nouvelles très insuffisantes et tardives sur les lieux de résidence des prisonniers de guerre allemands. Dans beaucoup de cas ce n'est que par des recherches en dehors de l'administration, en se renseignant par exemple auprès de camarades faits prisonniers, qu'on peut établir s'il y a réellement captivité, alors que nos listes de pertes ne font qu'annoncer un disparu.

Cette transmission inofficielle, en dehors de la voie administrative, risque de s'arrêter si, du côté allemand, on n'use pas de réciprocité, en donnant des renseignements.

Dans ces circonstances le décret en question ne peut être maintenu plus longtemps ; il est au contraire fort désirable que les commandatures des camps de prisonniers de guerre et les médecins en chef de

tous les lazarets de guerre contenant des prisonniers, reçoivent l'ordre de répondre, autant que possible, directement aux simples demandes personnelles qui leur sont faites, par exemple :

- si le prisonnier de guerre, dont il s'agit, se trouve vraiment là et comment il se porte ;
- où un prisonnier de guerre a été transféré ;
- si un prisonnier de guerre a vraiment reçu certaines lettres, paquets et envois d'argent ;
- pour quelle raison, jusqu'à présent, il n'a pas encore écrit à sa famille.

Des réponses de cette sorte à des demandes directes peuvent être adressées en principe aux organes suivants :

1. Au Comité central des sociétés allemandes de la Croix-Rouge, section des prisonniers de guerre, Berlin W. Abgeordnetenhaus.
2. Au Comité international de la Croix-Rouge, à Genève ;
3. Aux bureaux centraux de la Croix-Rouge dans les Etats ennemis ;
4. A des particuliers des pays ennemis, qui demandent des renseignements sur un parent rapproché ;

mais *non pas* à des bureaux privés de renseignements quelconques du pays ou de l'étranger, qui poursuivent en général un but lucratif et vont à la recherche de renseignements en faisant des collectes.

Il n'est, par contre, *pas défendu* de donner aussi des informations à d'autres bureaux, qui peuvent être considérés sans aucune hésitation comme des sociétés de bienfaisance. Il n'y a pas lieu de craindre que la peine de donner des renseignements soit pour les commandatures de camps etc., un surcroît de besogne, et, pour faire des recherches et écrire, l'on emploie des prisonniers aptes à ce travail. Du moins la Société régionale allemande de la Croix-Rouge que je viens de mentionner, a-t-elle appris que, dans presque tous les camps de prisonniers des adversaires, le commandant de camp a nommé un prisonnier allemand comme homme de confiance et l'a chargé de la direction de ces travaux de recherches, chose qui, souvent, s'est faite grâce à l'initiative de la Société régionale allemande. De tels hommes de confiance, avec les aides nécessaires qu'ils peuvent rencontrer chez les hommes maniant facilement la plume, peuvent se trouver aussi parmi les prisonniers ennemis de nos camps et de nos lazarets. La chose serait d'autant plus désirable qu'elle servirait en même temps à donner une occupation convenable et agréable aux gens cultivés, qui se trouvent parmi les prisonniers.

Par ordre;

Signé : FRIEDRICH.

ANNEXE IV

XIV<sup>e</sup> CORPS D'ARMÉE  
COMMANDEMENT DE GARNISON  
J. N<sup>o</sup> 1025

Rastatt, le 25 février 1915.

EXCELLENCE,

Le commandant de garnison a l'honneur de répondre à la lettre du 18 courant, adressée au Conseiller intime et chambellan, Son Excellence M. de Chelius, que les prisonniers de guerre qui avaient été logés provisoirement dans le camp de Rastatt, jusqu'alors camp de concentration des prisonniers — exclusivement de Français, en partie des blessés renvoyés des lazarets, en partie des gens nouvellement arrivés du champ de bataille — ont été à tous égards, logés, soignés et nourris selon les prescriptions réglementaires données. Les prisonniers de guerre, dont un certain nombre, employés à des travaux, étaient restés ici longtemps, ont tous et toujours reconnu ce que l'on faisait pour eux, soit dans des lettres adressées à leurs parents, soit par les témoignages de la reconnaissance qu'ils ont eux-mêmes librement exprimée au personnel de surveillance du camp de concentration des prisonniers, comme ils l'ont fait, par exemple, à la fête de Noël. A ce propos, des renseignements ont été donnés au commandement général suppléant de ce camp (XIV<sup>me</sup> corps d'armée), le 11 courant, N<sup>o</sup> 719.

Comme Son Excellence, M. de Chelius l'a déjà fait remarquer, il n'y a guère que les internés civils, logés ici ces derniers temps, qui auraient pu formuler des plaintes.

Le 27 janvier 1915 le camp de Rastatt, jusqu'alors camp de concentration pour les prisonniers de guerre, fut à la suite d'un ordre télégraphique du ministère de la Guerre, transformé en un camp de concentration pour les internés civils, et tout d'abord pour ceux qui avaient déjà été dans d'autres camps de prisonniers et qui devaient être renvoyés en France à travers la Suisse. Outre les locaux qui servaient jusqu'alors de places de concentration des prisonniers, pouvant contenir 1,700 hommes (Arsenal et bastion 20) et qu'on dut de suite évacuer, on prépara encore, pour recevoir ces internés civils, une vieille forteresse, ayant été occupée jusqu'alors par les troupes allemandes, la « Friedrichsfeste » (pouvant contenir 2,000 hommes). C'est dans ce nouveau camp d'internés, qui dès lors pouvait recevoir 3,700 hommes et à l'installation et l'organisation duquel on avait travaillé nuit et jour, qu'on amena, dès le 28 janvier, et dans l'espace de 48 heures (c'est-à-dire avant l'évacua-

tion complète des locaux, et avant que l'arrangement de la Friedrichsfeste fût terminé), non pas 3,700 prisonniers, mais environ 5,000, parmi lesquels un grand nombre de vieillards débiles, de femmes et d'enfants, même de nourrissons. Une grande partie de ces gens étaient tombés malades au cours de leur long voyage pendant la mauvaise saison ; ceux-ci furent reçus dans l'hôpital civil et dans des lazarets. Dès le 4 courant ces internés civils furent envoyés plus loin, à travers la Suisse, en convois de 450 personnes par jour. Bien que tous ces transports, lors de leur rassemblement, fussent visités par un médecin, on ne put éviter que bien des gens, pressés de rentrer dans leur patrie, cachassent leurs faiblesses ou leurs maladies, après qu'on leur eût fait savoir que les malades seraient retenus ici jusqu'à leur rétablissement.

Son Excellence le général commandant du XIV<sup>e</sup> corps d'armée, général d'infanterie, baron de Manteuffel, visita le camp des internés civils le 2 février et encore une fois le 8 février, avec Son Altesse le grand duc, prince Max de Bade. Lors de cette seconde visite, tous deux se déclarèrent pleinement satisfaits du travail accompli pendant ce temps. Le 7 février, au départ d'un convoi pour la Suisse, un interné, au nom de ses compatriotes, remercia le personnel de surveillance pour les bons soins qu'ils avaient reçus à Rastatt.

Si votre Excellence, dans sa lettre, parle tout particulièrement de la saleté, il n'a malheureusement que trop raison. Mais ce reproche ne s'applique pas à notre camp d'internés civils et à son organisation, mais exclusivement aux internés eux-mêmes, qui ont été logés ici. Beaucoup de ceux-ci sont arrivés ici couverts de vermine, surtout de poux. Même en admettant, comme circonstance atténuante, que ces gens fussent déjà depuis des mois en route, et aient passé par d'autres camps, où ils se sont trouvés en contact avec des Russes, il faut reconnaître que chez les Français règne, en général, une grande malpropreté. On sait particulièrement de quelle manière ils se comportent dans les cabinets dont ils ne se servent même *pas*. Au reste on put déjà établir, pour des convois de civils arrivant directement du théâtre occidental de la guerre, que parmi eux se sont trouvés beaucoup de Français ayant des poux.

Pour le camp des internés civils on a, entre temps, érigé spécialement un bâtiment de lazaret, dans lequel travaillent, à côté d'un médecin, 5 sœurs que Sa Majesté royale, la Grande Duchesse Louise de Bade, a mises à la disposition du lazaret. Une dame, la femme du commandant de camp, le capitaine von Bauern, s'est chargée de la surveillance générale des femmes et enfants logés dans le camp des internés civils. Quant aux secours religieux, ils ont été confiés à un ecclésiastique français, M. Rémond (prisonnier de guerre), employé dans le lazaret des prisonniers. Les installations de bains, qui existaient déjà, ne purent être utilisées les deux premiers jours, à cause de l'af-

fluence des internés; depuis, elles ont été agrandies, de même que les installations pour le lavage du linge et des habits.

Il est naturel que, parmi les civils qui ont été logés ici et ensuite dirigés sur la Suisse, il s'en soit trouvé qui étaient habitués à un autre genre de vie, et d'autres qui, n'étant jamais contents, ont de grandes exigences. Et l'on comprend que, parmi ceux-ci, il s'en soit trouvé qui n'étaient pas capables d'apprécier les circonstances données et d'en tenir compte.

Le commandant royal de la garnison,

*Signé : DUMBATH, lieutenant-général<sup>1</sup>,  
et chef de la garnison.*

---

<sup>1</sup> Le Comité international de la Croix-Rouge décline toute responsabilité au sujet des allégations du chef de la garnison de Rastatt.



## TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
<b>I. Rapport de M. le Dr C. de Marval sur son 3<sup>me</sup> voyage, en Algérie et en Tunisie, en février 1915 <sup>1</sup></b>	5
A. Rapport général	5
B. Rapports spéciaux	12
Tizi-Ouzou	12
Fort National	13
Oasis d'Ourlal	14
Biskra	15
Kairouan	15
<b>II. Rapport de M. le Dr C. de Marval sur son 4<sup>me</sup> voyage, en Vendée, en Charente et dans les Iles de l'Atlantique, en avril 1915</b>	18
A. Rapport général	18
B. Rapports spéciaux	20
Guérande (dépôt de civils)	20
Saint-Nazaire	22
Ile-d'Yeu (dépôt de civils)	23
Bretignoles	26
Ile-d'Aix	27
Oleron	28
Bayardville	29
Rochefort et caserne Tréville	29
La Pallice	30
Port de la Pallice	31
<b>III. Rapport de M. A. Eugster sur son 2<sup>me</sup> voyage en Allemagne, du 22 février au 11 mars 1915 <sup>1</sup></b>	32
I. Hygiène	36
II. Logement	37
III. Vêtements	37
IV. Nourriture	38
V. Correspondance, paquets et envois d'argent	41
VI. Bibliothèque, musique, théâtre, cours	44
VII. Besoins religieux	46
VIII. Question de la solde	46

<sup>1</sup> Voy. 1<sup>re</sup> série des Documents et Rapports de MM. Naville et van Berchem, Dr de Marval (1er et 2<sup>me</sup> voyages), A. Eugster (1er voyage). Genève, mars 1915, in 8°, 93 p. Librairies Georg à Genève et Fischbacher à Paris. Prix fr. 1.50.

IX. Punitions . . . . .	47
X. Question des médecins . . . . .	50
XI. Rapatriement des internés civils . . . . .	51
XII. Bureau de renseignements pour les prisonniers de guerre, à Berlin . . . . .	51
Camps visités au cours des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>me</sup> voyages, avec chiffres des prisonniers . . . . .	53
Observation sur les différents camps : . . . . .	53
Altdamm . . . . .	55
Gustrow . . . . .	56
Parchim . . . . .	57
Soltau . . . . .	58
Munster . . . . .	59
Friedrichsfeld . . . . .	61
Crefeld . . . . .	62
Wahn . . . . .	62
Mayence . . . . .	63
Darmstadt . . . . .	64
Friedberg . . . . .	65
Giessen . . . . .	66
Welzlar . . . . .	67
Ohrdruf . . . . .	68
Magdebourg (camps d'officiers) . . . . .	69
Burg (camps d'officiers) . . . . .	70
Quedlinbourg . . . . .	71
Rastatt . . . . .	72
Résumé des propositions et desiderata . . . . .	74
Conclusion . . . . .	75
Annexes : I. Instruction du Ministère de la Guerre de Berlin, sur les prison- niers de guerre, du 15 février 1915 . . . . .	76
Ia. Lettre du Chimiste cantonal de St-Gall, du 20 mars 1915 . . . . .	79
II. Ordonnance du Ministère de la Guerre de Berlin, sur la correspon- dance des prisonniers, du 3 février 1915 . . . . .	80
III. Ordonnance du Ministère de la Guerre de Berlin, sur la commu- nication de renseignements, du 16 février 1915 . . . . .	82
IV. Lettre du Commandant du camp de Rastatt, du 25 février 1915. . . . .	84

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

# DOCUMENTS

PUBLIÉS A L'OCCASION DE LA

## GUERRE DE 1914-1915

### RAPPORTS

de MM. Dr C. DE MARVAL (3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> voyages)  
A. EUGSTER (2<sup>me</sup> voyage)

sur leurs visites aux camps de prisonniers en France et en Allemagne

DEUXIÈME SÉRIE

ÉDITION FRANÇAISE

Mai 1915



INTER ARMA CARITAS

GENÈVE  
LIBRAIRIE GEORG & C<sup>ie</sup>  
Maisons à Bâle et à Lyon

PARIS  
LIBRAIRIE FISCHBACHER  
33, rue de Seine

